[N° 4 - ÉTÉ 2021]

SGC le mag'

www.saint-genes-champanelle.fr

Retrouvez-nous sur

CHATRAT • BEAUNE-LE-CHAUD • BERZET • NADAILLAT • LASCHAMPS • THEIX • MANSON • FONTFREYDE • SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE • CHAMPEAUX • PARDON • THÈDES

ENVIRONNEMENT
état des lieux, enjeux et perspectives pour notre forêt
P. 14

TRAVAUX
Pour une commune agréable à vivre P. 10

GROUPE SCOLAIRE
Les rythmes de l'enfant P. 12

RETOUR EN IMAGE

Olivier Bianchi, président de Clermont Auvergne Métropole, en discussion avec les futurs vaccinés.

Christophe Vial, maire de Saint-Genès-Champanelle, en compagnie d'Olivier Bianchi, Philippe Chopin, préfet, Jean Schweyer, directeur de l'ARS, Jean-Marc Boyer, sénateur, et Eléonore Sxcepaniak, conseillère départementale d'Aubière.

Des lignes de vaccination parfaitement organisées et isolées pour un maximum d'efficacité et de sécurité.

SGC LE MAG' EST OUVERT AUX ANNONCEURS

Vous êtes un professionnel et vous désirez figurer dans SGC le mag' ?

Signalez-vous simplement sur **communication@saint-genes-champanelle.fr** et nous vous contacterons rapidement en retour. Si vous préférez récupérer directement le dossier explicatif et le bon de commande, vous pouvez aussi passer à l'accueil de la mairie où tout vous sera remis.

Comme depuis le premier numéro, une nouvelle campagne d'information par e-mail sera aussi effectuée quelques semaines avant la publication du prochain numéro. L'information est ainsi communiquée à tous les professionnels pour qui nous disposons d'un e-mail. Elle n'est envoyée qu'une seule fois pour ne pas vous déranger.

Enfin, vous trouverez toutes les informations sur le site web de la mairie.

N'hésitez pas à nous interroger sur **communication@saint-genes-champanelle.fr** si vous avez des questions ou si vous souhaitez réserver votre encart publicitaire sans attendre.

publicité

Champanelloises, Champanellois

Depuis quelques semaines nous pouvons réinvestir les lieux culturels, sportifs ainsi que l'ensemble des commerces, cafés et restaurants. C'est l'occasion pour chacun de profiter de ces lieux, d'échanger et tisser à nouveau le lien social cher à tous. Cette embellie et l'espérance d'un retour à la normale ne doit pas diminuer notre vigilance dans l'attente d'une vaccination massive de la population. C'est pourquoi nous avons activement participé avec la métropole à la création du centre de Beaumont où se relaient de nombreux champanellois et champanelloises, bénévoles, membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), élus, pour tenir les permanences et accueillir les personnes. Merci et félicitations pour leurs engagements !

Vous avez pu désigner lors des dernières élections départementales et régionales vos représentants. Souhaitons-leur d'œuvrer pour le bien de tous les habitants. La faible participation pour des enjeux locaux est regrettable, notamment lorsqu'il s'agit de choisir des politiques publiques en prise directe avec les habitants et leurs territoires.

Depuis le début de l'année, nous travaillons sur de nombreux dossiers qui viendront modifier notre territoire pour la prochaine décennie. Que ce soit le transport collectif avec le projet inspiRe et la restructuration du réseau de transport, le Programme d'Aménagement et de Développement Durable prémice du futur Plan Local d'Urbanisme métropolitain ou encore le Programme Local de l'Habitat de Clermont Auvergne Métropole, l'ensemble de ces dossiers est en discussion. Vous pouvez vous exprimer sur tous ces sujets, n'hésitez pas !

À l'issue d'une large concertation avec les différents acteurs de la communauté éducative, les conseils d'écoles et le conseil municipal se sont prononcés majoritairement pour un retour à la semaine de 4 jours. À partir de septembre et pour ceux qui le souhaitent, l'accueil des enfants le mercredi se fera au château de Theix grâce à la signature d'une convention avec l'association Temps Jeunes pour la mise à disposition des locaux. Je remercie tous les acteurs associatifs qui ont participé pendant de nombreuses années aux activités en lien avec nos écoles.

Cet automne nous débuterons les études pour la restructuration du complexe sportif au bénéfice de tous les usagers. Nous impliquerons le tissu associatif à cette réflexion pour aboutir à un projet adapté aux attentes et à la capacité financière de notre collectivité.

Dans les pages de ce magazine, vous trouverez également les différentes actions mises en œuvre dans le cadre du Plan d'Actions Alimentaire Local et Durable, de la gestion de notre forêt, des travaux dans nos villages et des activités des services municipaux.

Bel été à tous !

Christophe VIAL

Maire de Saint-Genès-Champanelle
Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole

SGC le mag' SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE : magazine édité par la mairie de Saint-Genès-Champanelle - Directeur de publication : Christophe Vial
Responsable d'édition : Didier Vazeille - Service communication : communication@saint-genes-champanelle.fr - Conception et réalisation : Éric Le Hérissé : 06 70 58 10 03 - ericleherisse.fr - Impression : Decombat - Papier issu de forêts certifiées PEFC et gérées durablement.

Tous nos remerciements aux habitants, anciens élus et élus qui ont donné de leur temps pour tenir les 8 bureaux de vote de notre commune.

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES DU 27 JUIN 2021

	Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Exprimés	J.-P. CUZIN A.-M. PICARD	B. BEAUDONNAT J. COCHEUX	Abstentions
COMMUNE	2958	1185	74	28	1083	**525**	**558**	1773
BEAUNE	177	85	3	0	82	57	25	92
BERZET	442	176	16	8	152	54	98	266
FONTFREYDE	402	138	11	5	122	73	49	264
LASCHAMPS	296	132	6	3	123	41	82	164
MANSON	504	191	10	2	179	107	72	313
NADAILLAT	142	69	6	1	62	23	39	73
SAINT-GENÈS	657	262	13	5	244	114	130	395
THEIX	338	132	9	4	119	56	63	206

COMMUNE	100,00%	40,06%	6,24%	2,36%	36,61%	48,48%	51,52%	59,94%
BEAUNE	5,98%	48,02%	3,53%		46,33%	69,51%	30,49%	51,98%
BERZET	14,94%	39,82%	9,09%	4,55%	34,39%	35,53%	64,47%	60,18%
FONTFREYDE	13,59%	34,33%	7,97%	3,62%	30,35%	59,84%	40,16%	65,67%
LASCHAMPS	10,01%	44,59%	4,55%	2,27%	41,55%	33,33%	66,67%	55,41%
MANSON	17,04%	37,90%	5,24%	1,05%	35,52%	59,78%	40,22%	62,10%
NADAILLAT	4,80%	48,59%	8,70%	1,45%	43,66%	37,10%	62,90%	51,41%
SAINT-GENÈS	22,21%	39,88%	4,96%	1,91%	37,14%	46,72%	53,28%	60,12%
THEIX	11,43%	39,05%	6,82%	3,03%	35,21%	47,06%	52,94%	60,95%

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS RÉGIONALES DU 27 JUIN 2021

	Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Exprimés	L'ÉCOLOGIE C'EST POSSIBLE F. GRÉBERT	LA RÉGION AVEC TOUTES SES FORCES L. WAUQUIEZ	LISTE RASSEMBLEMENT NATIONAL A. KOTARAC	Abstentions
COMMUNE	2958	1186	41	9	1136	**541**	**538**	**57**	1772
BEAUNE	177	85	5	0	80	24	51	5	92
BERZET	442	176	6	4	166	93	64	9	266
FONTFREYDE	402	139	7	0	132	57	66	9	263
LASCHAMPS	296	132	2	3	127	85	39	3	164
MANSON	504	191	8	1	182	70	102	10	313
NADAILLAT	142	69	2	0	67	42	20	5	73
SAINT-GENÈS	657	262	9	0	253	116	130	7	395
THEIX	338	132	2	1	129	54	66	9	206

COMMUNE	100,00%	40,09%	3,46%	0,76%	38,40%	47,62%	47,36%	5,02%	59,91%
BEAUNE	5,98%	48,02%	5,88%		45,20%	30,00%	63,75%	6,25%	51,98%
BERZET	14,94%	39,82%	3,41%	2,27%	37,56%	56,02%	38,55%	5,42%	60,18%
FONTFREYDE	13,59%	34,58%	5,04%		32,84%	43,18%	50,00%	6,82%	65,42%
LASCHAMPS	10,01%	44,59%	1,52%	2,27%	42,91%	66,93%	30,71%	2,36%	55,41%
MANSON	17,04%	37,90%	4,19%	0,52%	36,11%	38,46%	56,04%	5,49%	62,10%
NADAILLAT	4,80%	48,59%	2,90%		47,18%	62,69%	29,85%	7,46%	51,41%
SAINT-GENÈS	22,21%	39,88%	3,44%		38,51%	45,85%	51,38%	2,77%	60,12%
THEIX	11,43%	39,05%	1,52%	0,76%	38,17%	41,86%	51,16%	6,98%	60,95%

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison du contexte sanitaire, les réunions du conseil municipal du 09 mars et du 06 avril 2021 ont été organisées en visioconférence via l'application zoom et retransmises en direct de la mairie sur la chaîne « youtube » (lien accessible sur le site internet communal).
Le conseil municipal a décidé à l'unanimité sauf indication contraire de :

Séance du 09 mars 2021

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 suite à la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) ;
- **AUTORISER** Monsieur le maire à demander à la Fondation du patrimoine une subvention de 9 800 € soit 40 % du montant global du projet (24 800 € HT) de restauration du petit patrimoine communal et signer la convention de financement ;
- **APPROUVER** l'adhésion à partir du 1er janvier 2022 au groupement de commandes du Département du Puy-de-Dôme pour l'achat d'électricité ;
- **RECONDUIRE** le principe de distribution des repas par la commune de Ceyrat au multi-accueil « Graines de Genêts » pendant les vacances scolaires ;
- **AUTORISER** Monsieur le maire à demander le remboursement d'une facture auprès d'un tiers ;
- **PRENDRE ACTE** de la tenue d'une réunion publique spécifique à Saint-Genès-Champanelle le 24 mars à 19 h concernant le Projet « inspiRe » de Clermont Auvergne Métropole et du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC-AC) ;
- **CÉDER** à des particuliers des parties de parcelles communales à Berzet et Pardon ;
- **PRENDRE ACTE**, dans l'affaire de la Mairie Saint-Genès-Champanelle contre l'opérateur Free concernant l'installation d'une antenne-relais de téléphonie mobile à Berzet, de la décision du Juge des référés en date du 12 février 2021 de suspendre l'exécution de l'arrêté d'opposition de Monsieur le maire du 24 septembre 2020 et lui enjoindre d'instruire à nouveau la déclaration préalable. Les arguments d'opposition ne peuvent être reproduits dans le nouvel arrêté ;
- **PRENDRE ACTE** de l'information de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) informant que la population totale de Saint-Genès-Champanelle au 1er janvier 2021 est de 3 746 habitants ;
- **SOUTENIR** la motion « pour que vive la ligne de l'Aubrac » à destination du Gouvernement pour demander la rénovation complète de la ligne de l'Aubrac Clermont-Ferrand-Issoire-Béziers.

Séance du 06 avril 2021

- **APPROUVER** les comptes de gestion 2020 du budget général et du budget du lotissement « le petit bois » *(Voir article consacré à ce sujet dans le bulletin)* ;
- **APPROUVER** les comptes administratifs 2020 du budget général et du budget du lotissement « le petit bois » *(Voir article consacré à ce sujet dans le bulletin)* ;
- **FIXER** les taux d'imposition 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties à :
  Taxe foncière (bâti) 40,22 %
  Taxe foncière (non bâti) 114,42 % ;
- **ADOPTER** le budget primitif 2021 *(Voir article consacré à ce sujet dans le bulletin)* ;
- **RECONDUIRE** pour 2021 les tarifs 2020 des concessions de cimetières, cavurnes, columbariums et jardin du souvenir ;
- **PRENDRE ACTE** de l'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) de Clermont Auvergne Métropole ;
- **APPROUVER** les propositions transmises au SMTC ainsi qu'à Clermont Auvergne Métropole suite à la réunion publique relative au projet inspiRe (mettre en place une ligne régulière, réorganiser le TAD, aménager un parking relai) ;
- **PRENDRE ACTE** de la participation de la commune à la mise en place d'un centre de vaccination à Beaumont ;
- **AUTORISER** une convention de mandat avec le Conseil départemental afin de lancer une consultation pour la réalisation du Schéma partagé de gestion des Puys de la Vache, Lassolas, la Mey et Pourcharet et désigner Stéphane MANEVAL pour représenter la commune ;
- **VALIDER** la désignation pour l'année 2021 des 9 jurés tirés au sort parmi les électeurs de la commune ;
- **APPROUVER** les propositions de coupes de bois de la commission extra-municipale Forêt ainsi que leurs destinations et modes de vente ;
- **VOTER** le retour de la semaine de 4 jours aux écoles élémentaire et maternelle.
  (22 voix pour, 3 contre et 2 abstentions) pour la maternelle (21 voix pour, 3 contre et 3 abstentions) pour l'élémentaire ;
- **VALIDER** la vente d'une parcelle issue du domaine public à Pardon ;
- **DONNER** un accord de principe à la vente d'une partie du domaine public à Manson sous réserve d'avis favorable du commissaire enquêteur suite à enquête publique;

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Le **compte administratif** établi par la commune et le **compte de gestion** établi par le Trésorier Public représentent les deux documents de référence qui rendent compte des opérations de recettes et de dépenses qui ont été réalisées effectivement dans un exercice comptable donné. Ils doivent être exactement concordants.

Pour l'année 2020, la **section fonctionnement** dégage un excédent de 267 508 € malgré un coût de la période de confinement estimé à près de 100 000 € atténué, entre autres, par une limitation ponctuelle assumée des dépenses courantes (entretien bâtiments et matériel, frais de personnel…).

La **section d'investissement** présente, elle, un déficit de 51 772 € lié principalement au retard de perception de subventions. La livraison et l'équipement de la Maison Associative de la Nature et de la Chasse ainsi que la réfection de la toiture de l'église de Nadaillat ont été réalisés.

En reportant les résultats de l'exercice 2019, et en tenant compte des « restes à réaliser » 2021, le résultat de clôture du compte administratif 2020 du budget général de la commune présente un excédent de 598 002 € en fonctionnement et de 604 561 € en investissement.

Il a été proposé au Conseil Municipal d'affecter ces sommes à leur section respective pour l'année 2021.

Lors de la séance du conseil du 6 avril, le Conseil Municipal a approuvé les comptes administratifs et de gestion de l'année 2020 ainsi que l'affectation des résultats.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice 2020	2 752 714 €	3 020 222 €	832 857 €	781 085 €
Reports 2019		330 494 €		510 331 €
Restes à réaliser 2021			73 927 €	219 929 €
Résultat cumulé	2 752 714 €	3 350 716 €	906 784 €	1 511 345 €
TOTAL	**598 002 €**		**604 561 €**	

FOCUS SUR LA RÉFORME DES TAXES LOCALES 2021

À compter de 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les Résidences Principales qui sera supprimée pour l'ensemble des foyers d'ici 2023.

Cette perte est désormais compensée par le reversement de la part départementale du foncier bâti au profit des communes.

Les seules taxes locales qui perdurent et sur lesquelles la commune à un pouvoir d'évolution des taux sont donc : la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) et la Taxe Foncière sur les Propriétés Foncières Non Bâties (TFPNB).

TAXES LOCALES PERÇUES PAR LA COMMUNE AVEC POSSIBILITÉ D'ÉVOLUTION DES TAUX	
Avant la réforme (3 taxes)	Après la réforme (2 taxes)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (part communale) - **Taxe d'Habitation sur Résidences Principales (part communale)** - Taxe Foncière sur les Propriétés Foncières Non Bâties (part communale)	- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (part communale) - **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (part départementale)** - Taxe Foncière sur les Propriétés Foncières Non Bâties (part communale)

Ainsi, le contribuable verra sa feuille d'imposition sur la TFPB notifiée d'un nouveau taux communal unique issu de la somme du taux communal et du taux départemental.

TFPB avant réforme	TFPB après réforme
Taux commune St-Genès 2020 : **18,76 %**	Taux communal unique 2020 : **39,24 %**
Taux département Puy de Dôme 2020 : **20,48 %**	

Compte tenu de l'augmentation de 2,5 % du taux voté par le conseil municipal au budget primitif 2021, le taux communal 2021 sur la TFPB appliqué aux bases 2021 sera donc de 40,22 %.

➡ À titre de comparaison, le taux moyen est de 42,83 % pour les communes de la strate 3 500-5 000 habitants dans laquelle nous nous trouvons.

BUDGET PRIMITIF 2021

Le contexte sanitaire incertain qui perdure génère des dépenses supplémentaires (produits d'entretien, heures de nettoyage/désinfection au groupe scolaire…) et nécessitera, en cas de confinement sévère, un réajustement du budget prévisionnel.

Le budget primitif 2021 est proposé conformément aux Orientations Budgétaires discutées et validées lors du conseil municipal du 9 mars 2021 en réaffirmant, entre autres, le maintien des participations communales des fournitures et matériel pédagogique aux élèves pour les écoles élémentaire et maternelle ainsi qu'à la caisse des écoles (30 000 €), le soutien aux associations (30 000 €), au Centre Communal d'Action Sociale (22 250 €) et à l'école de musique Ceyrat/St-Genès (38 500 €).

À noter une nouvelle baisse des dotations de l'État pour notre commune d'environ 5 000 €.

Une augmentation modérée de 2,5 % des taxes locales (Foncier Bâti et Foncier Non Bâti) a été adoptée. Cette augmentation est à mettre en perspective avec le montant de l'augmentation supportée par un foyer moyen (habitation récente d'environ 100 m²), soit une vingtaine d'euros sur l'ensemble des 2 taxes pour l'année.

Du côté des investissements, le projet « toiture photovoltaïque Maison Des Associations » sera réalisé de juin à octobre 2021 pour un montant total hors subvention de 380 k€ TTC. Le reste à charge pour la commune est de 160 k€ TTC et sera financé sans recours à l'emprunt.

L'installation d'une chaudière « granulés bois » en remplacement de la chaudière à gaz en fin de vie est programmée pour la MDA pour un montant total d'environ 138 k€ TTC (hors subventions d'un montant sollicité de 92 k€).

La rénovation du petit patrimoine communal (fours, lavoirs, fontaines) sera poursuivie (30 000 € TTC) dans le cadre de la convention en cours avec la fondation du patrimoine (subvention 9 800 €) et la gestion technique centralisée (GTC) des bâtiments communaux sera poursuivie sur la Maison des Associations (20 000 €).

La procédure d'appel à un programmiste afin d'accompagner la commune sur le projet de restructuration du complexe sportif sera lancée pour un montant d'environ 40 000 €.

Enfin, la rénovation du sol du gymnase est envisagée sous réserve d'obtention des subventions sollicitées.

Le conseil municipal, lors de la séance du 6 avril, a adopté les taux des taxes ainsi que le budget primitif 2021.

	BUDGET PRIMITIF 2021	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DÉPENSES	3 625 959 €	1 585 124 €
RECETTES	3 625 959 €	2 134 296 €

La section d'investissement est présentée avec un suréquilibre de 549 172 €. Le budget primitif proposé intègre les reports de l'année 2020 ainsi que les opérations d'ordre aux amortissements.

DÉPENSES

(Hors amortissements)

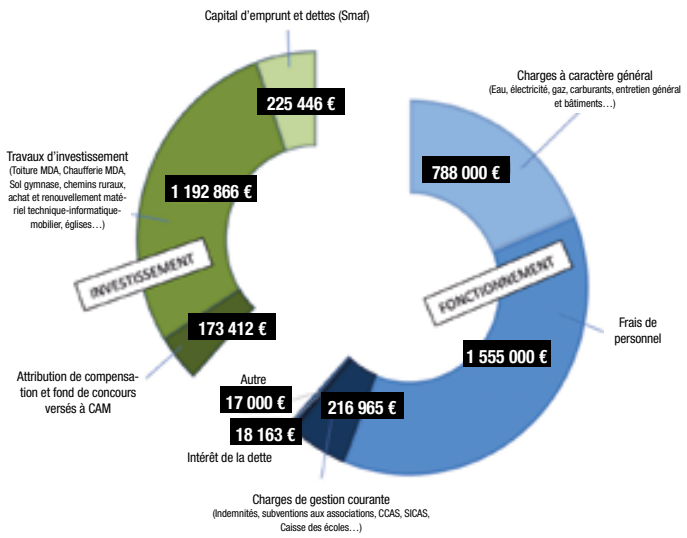

RECETTES

(Hors amortissements et reports)

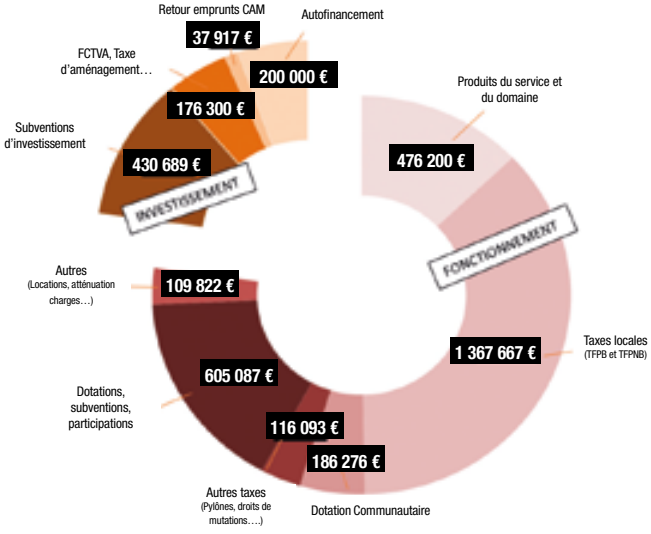

UN PLAN D'ACTIONS ALIMENTAIRE, LOCAL ET DURABLE SUR LA COMMUNE

engagement de campagne

Retours sur les achats alimentaires à Saint-Genès-Champanelle.

Depuis janvier, la commune accueille Antoine Mercier, stagiaire en formation universitaire, pour nous aider à construire ce projet.

Avant de construire notre plan d'actions, la première phase est le diagnostic territorial des questions alimentaires et agricoles. Dans ce cadre, nous avons sollicité les Champanellois par une enquête sur leurs achats alimentaires dans SGC le mag' 3 en janvier.

Nous avons aussi rencontré de nombreux acteurs du système agro-alimentaire territorial et réuni, à deux reprises, la dizaine d'habitants volontaires ainsi que le comité de pilotage.

Cette enquête sur les achats alimentaires des Champanellois a connu un franc succès : 266 réponses ont été reçues sur les 1 456 foyers concernés, soit un taux de réponses de 18,27 %. Merci !

L'alimentation durable, de quoi parle-t-on ?

« Un système alimentaire durable est un système qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de manière à ne pas compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition des générations futures. »
(Source : Food and Agriculture Organization au sein de l'ONU)

HABITUDES D'ACHATS

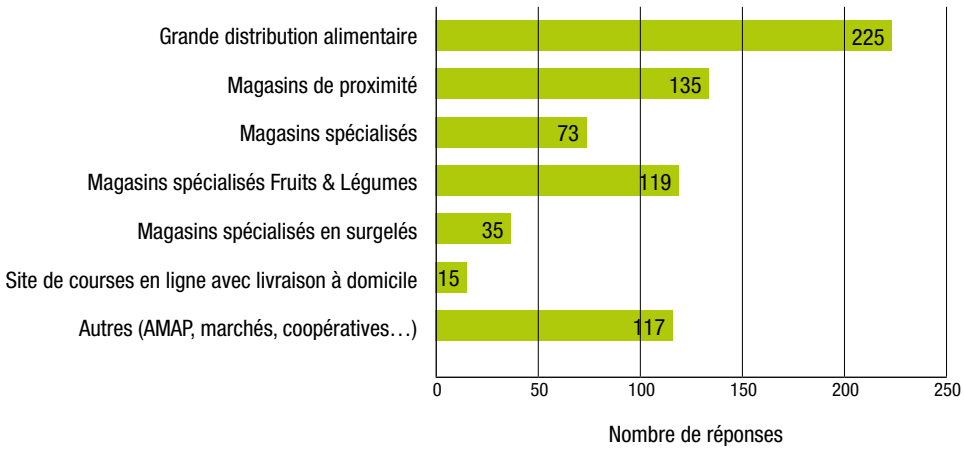

LA DISTANCE PARCOURUE EN MOYENNE POUR FAIRE VOS ACHATS ALIMENTAIRES

Moins de 5 km	Entre 5 et 10 km	Entre 10 et 20 km	Plus de 20 km
6 %	49,8 %	42,7 %	1,5 %

LES PRINCIPAUX CRITÈRES D'IMPORTANCES ACCORDÉS DANS LES ACHATS ALIMENTAIRES

1	2	3	4	5
Origine et provenance	Qualité gustative	Saisonnalité	Prix	Garantie d'origine biologique

LA PART DE VOS ACHATS EN CIRCUIT-COURT

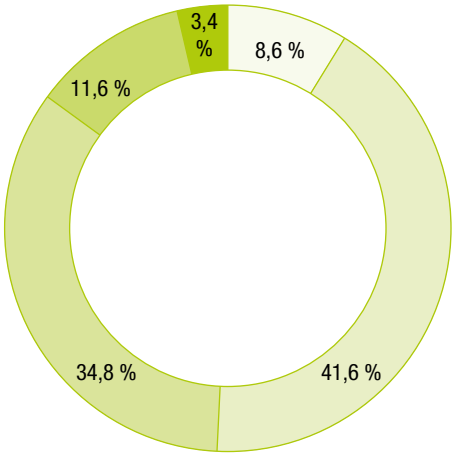

- 0 %, je n'achète pas via les circuits courts actuellement
- Moins de 20 % de mes achats alimentaires mensuels
- Entre 20 % et 50 % de mes achats alimentaires mensuels
- Entre 51 % et 80 % de mes achats alimentaires mensuels
- Plus de 80 % de mes achats alimentaires mensuels

Globalement, 88,8 % des répondants se déclarent être « beaucoup » favorables au développement des circuits-courts.

LES PRINCIPALES MOTIVATIONS À L'ACHAT DE PRODUITS ALIMENTAIRES EN CIRCUITS-COURTS

1	2	3
Savoir d'où vient le produit et comment il a été fabriqué (31,5 %)	Limiter l'impact sur l'environnement (21,6 %)	Agir pour l'économie locale (20,9 %)

Concrètement, 55 % des répondants rapportent consommer 1 fois par semaine ou plus des produits alimentaires fabriqués localement (rayon < 50 km) par des agriculteurs ou/et des transformateurs locaux.

Le saviez-vous ?

Le transport de marchandises n'est responsable que de 6% des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la chaîne de production alimentaire en France. Il s'agit en premier lieu du mode de culture pratiqué qui a une incidence sur ces émissions, à raison de 29% pour l'agriculture. Le déplacement en voiture pour effectuer ses courses représente quant à lui 11% des émissions de GES dans la chaîne de production alimentaire française. (Source : Institut Français de l'ENvironnement, 2006)

LES PRINCIPAUX FREINS À L'UTILISATION DES CIRCUITS-COURTS

1	2	3
L'offre commerciale est insuffisante ou inadaptée (27,3%)	Accessibilité, horaires trop contraignantes (24,2%)	Les prix pratiqués sont plus élevés (16,3%)

DES TRAVAUX POUR UNE COMMUNE AGRÉABLE À VIVRE

Beaune, chemin sous le Mont

Theix, liaison jusqu'à l'espace médical

Manson, virage des sources de l'Artière

L'ENTRETIEN DES CHEMINS COMMUNAUX

engagement de campagne

La volonté de la commune est d'améliorer l'état des chemins pour les exploitants agricoles et faciliter les déplacements entre villages. L'autre objectif consiste à faciliter les activités de loisirs (randonnée, vtt, équitation) en traitant les problématiques de ruissellement et par conséquent de l'érosion des chemins.

Nous intervenons en régie avec les moyens disponibles pour la remise en état de revers d'eau et la recharge en matériaux, ainsi que le nivellement léger avec le tractopelle. Pour les travaux plus pérennes et demandant une technique particulière (profilage et scarification, matériaux, type d'engins), les prestations sont externalisées dans les règles de la commande publique. Ces chantiers sont réalisés entre le printemps et l'automne.

Une commission chargée d'évaluer les techniques et les priorités a été mise en place.

+ clermont auvergne métropole

VOIRIE

Une première série de travaux de voirie, sous maîtrise d'ouvrage de la métropole, s'est déroulée entre avril et mai sur les villages de Champeaux, Manson, Thèdes, Berzet, Nadaillat, Saint-Genès-Champanelle, Theix et Beaune-Le-Chaud. Ces premières interventions ont eu pour but de traiter des anomalies signalées par les riverains mais aussi identifiées par les services : traitement de l'écoulement des eaux pluviales, reprise d'enrobés, traitement superficiel en graves émulsion, pose de bordures avec caniveau, cheminement piéton etc. Le montant global estimatif des travaux s'élève à 180 000 euros.

D'autres travaux sont prévus au cours du second semestre, notamment le traitement des nids de poules par blowpatcher mais également des dégradations ou des améliorations qui n'ont pu être traitées lors de la première phase. Les villages de Fontfreyde, Laschamps, Theix et Chatrat seront concernés.

Le programme de travaux est établi sur plusieurs années, en collaboration avec la Métropole qui a en charge la gestion de la voirie. Les problématiques (gestion des eaux pluviales, sécurité, dégradation, amélioration) sont identifiées et collectées en interne, par les élus et les agents, et aussi par le témoignage des champanellois.es. Ensuite, un travail d'étude est mené entre les services de la commune et ceux de la métropole pour aboutir à une solution pérenne, financièrement acceptable et satisfaisante pour chaque partie.

Des études pour des travaux plus structurants (place de village, entrée de village, traversée de bourg) ont été demandées aux services de la Métropole afin d'établir une programmation sur plusieurs exercices budgétaires.

PRÉPARATION DES ÉLECTIONS

Les services techniques ont été fortement mobilisés pour la logistique des élections : organisation des salles en application de la circulaire du ministre de l'intérieur concernant l'organisation matérielle, fabrication des écrans de protection en plexiglas, des isoloirs manquants et tous les besoins matériels spécifiques à l'organisation des scrutins dans le contexte sanitaire actuel.

MAISON DES ASSOCIATIONS

La phase opérationnelle concernant les travaux de renforcement de charpente et d'installation de panneaux photovoltaïques a démarré le 17 mai 2021. Pour rappel, ces travaux se dérouleront sur plusieurs mois pour une ouverture au public, après visite favorable de la commission de sécurité, le 10 novembre.
Le montant de l'opération s'élève à 411 412 euros TTC et est financé par la DTER, le FIC (CD63) et la Métropole à hauteur de 50 %.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Des travaux de modernisation de l'éclairage public, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole et du SIEG, seront entrepris cette année. Ceux-ci concerneront entre autres, le remplacement de 122 lanternes vétustes ou dégradées, par des lanternes à LED plus performantes et beaucoup moins consommatrices d'énergie. Le montant des travaux est estimé à 98 430 euros avec un reste à charge de 41 030 euros pris sur le financement des travaux réalisés par la Métropole pour la commune.

ENTRETIEN DES FONTAINES

La remise en route des fontaines et le nettoyage sont assurés par nos services (1 agent) à partir du mois d'avril. En raison d'anomalies (conduites cassées, fuites, bouchons), certains réseaux ont été coupés le temps de réaliser les travaux. La recherche des anomalies sur le réseau des fontaines et le diagnostic peuvent prendre plusieurs semaines et mobilisent plusieurs personnes du service technique. Là encore ces travaux sont soumis aux règles de la commande publique et engagés après validation en commission. Cette année, les travaux sont prévus sur les villages de Pardon, Berzet et Beaune. L'objectif est d'engager des travaux durables et facilitant l'exploitation.

D'autres travaux d'étanchéité ou de mise en valeur sont réalisés en interne ou confiés à l'association Job Chantier dans le cadre du programme financé par la Fondation du Patrimoine « Insertion et Patrimoine ».

Le programme 2020 est financé à hauteur de 40 %, celui de 2021 est en cours d'instruction et concernera : Thèdes, Nadaillat, Manson, Champeaux, Berzet et Beaune.

Fontaine de Beaune-le-Chaud

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS : TONTE, DÉSHERBAGE ET DÉBROUSSAILLAGE

La tonte a démarré le 19 avril. Le premier passage est assuré à l'intérieur des villages par les agents communaux (2 à 3 personnes) et soutenu par une équipe d'insertion de l'association Job Chantier. Un agent assure l'entretien des terrains de sport (tonte, amendements, traitement mécanique) et de ses alentours. Un deuxième passage sera engagé à la mi-juin. Il fera l'objet d'un renfort par une entreprise mécanisée.

Le désherbage mécanique des espaces publics (trottoirs en sermentizon, places de villages et aires de jeux) est assuré par 2 chantiers d'insertion : Agradis et Job Chantier à raison de 3 passages par an. Celui des cimetières et des abords du petit patrimoine est quant à lui réalisé par nos services (1 agent).

À cela s'ajoute l'entretien des espaces verts (haies, massifs, arbres d'ornements) assuré par 1 agent pour l'ensemble de la commune.

Le débroussaillage des chemins est confié à l'entreprise Dacko pour un linéaire annuel de 50 km (sur 100 km au total sur la commune). La programmation se fait en alternance en année paire et impaire , c'est pourquoi certains chemins ne sont pas traités chaque année. L'intervention est engagée sur ordre de service par nos services et programmée en-dehors des périodes de nidification afin de préserver la vie faunistique et la régénérescence des arbustes.

ORGANISATION DES RYTHMES DE L'ENFANT

L'organisation du temps scolaire sur 4,5 jours arrivant à terme à la fin de l'année scolaire 2020/2021, il a été décidé d'organiser une large concertation des différents acteurs pour déterminer les nouveaux rythmes scolaires valables à partir de septembre 2021.

En effet, il était nécessaire de bénéficier de l'expérience des 7 dernières années, pour proposer des organisations garantissant le meilleur apprentissage de l'enfant dans le respect de son rythme.

Le comité de pilotage du Projet Educatif de Territoire (PEdT), dont un des objectifs est le respect des besoins de l'enfant, a travaillé depuis décembre 2020. Il est composé de représentants de parents, d'enseignants, de délégués de l'éducation nationale, de représentants de la petite enfance, d'associations et de la municipalité (élus et agents du périscolaire).

Après le recueil des bilans des différents acteurs, d'échanges au cours de réunions du comité de pilotage du PEdT et de la commission scolaire, d'une étude de tarification solidaire pour l'accueil de loisirs sur la journée complète du mercredi, il a été proposé un questionnaire aux familles pour se positionner sur une organisation scolaire à 4 jours ou 4,5 jours ainsi que sur une organisation identique ou non pour les écoles maternelle / élémentaire.

L'organisation des rythmes scolaires a fait l'objet d'un vote lors d'un conseil des écoles extraordinaire et d'un vote en conseil municipal. Les résultats du questionnaire ont été un élément de réflexion supplémentaire.

À l'issue de ces votes, une majorité s'est positionnée pour un retour du temps scolaire sur 4 jours pour les deux écoles.

Le mercredi, l'accueil de loisirs des enfants pourra s'effectuer soit à la demi-journée soit en journée complète.

La municipalité tient à remercier tous les participants à cette réflexion pour le bien des enfants, ainsi que l'équipe périscolaire et les associations pour leur investissement pendant les NAP (nouvelles activités périscolaires).

TARIFS POUR L'ACCUEIL DU MERCREDI

Mercredi 1/2 journée	QF	< 410	410-580	581-755	756-1 080	1 081-1 400	1 401-1 800	> 1801
Tarif commune		3,50	4,80	5,76	6,91	8,29	9,95	11,94
Tarif hors commune		5	6,77	8,33	10,28	12,71	15,74	19,52

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Après une campagne un peu plus longue que prévue, le nouveau Conseil municipal a pris ses fonctions le samedi 13 mars.

Composé de douze élèves de l'école élémentaire du CE2 au CM2, ces conseillers municipaux des enfants représentent tous les enfants de la commune.

Comme pour les adultes, le Maire des enfants, Antoine, les trois adjoints, Mathilde, Lucie, Morgan, ainsi que Mathilde, Anais, Louis, Louna, Henri, Victor, Louise et Emilio vont pendant trois ans mener leur programme avec envie et enthousiasme.

Les idées ne manquent pas, de la pratique du sport pour tous à la solidarité en passant par la culture et la préservation de l'environnement, leur champ d'action est vaste.

Ils se retrouvent une fois par mois en salle du Conseil, pour discuter, débattre et préparer leurs futures actions.

Société de Construction des Puys
BATIMENT
TRAVAUX PUBLICS
AMENAGEMENTS EXTERIEURS
04 73 87 05 42
FONTFREYDE - 63122 ST-GENES-CHAMPANELLE

Ent. François PATRUNO
Plomberie
Chauffage
Sanitaire
04 73 28 44 80
208, rue du Champclos
63110 BEAUMONT
20, route de Ceyrat
63122 BERZET
françoispatruno@orange.fr
RGE

LA FORÊT À SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE : ÉTAT DES LIEUX, ENJEUX, PERSPECTIVES

D'après les données fournies par les Communes Forestières du Puy de Dôme (COFOR) lors du diagnostic forestier territorial effectué pour l'élaboration du PLUi en 2019, la commune de Saint-Genès-Champanelle compte 2 460 ha de forêts dont seulement 899 ha sont soumis au régime forestier, c'est-à-dire en gestion et exploitation par l'Office National des Forêts (ONF).

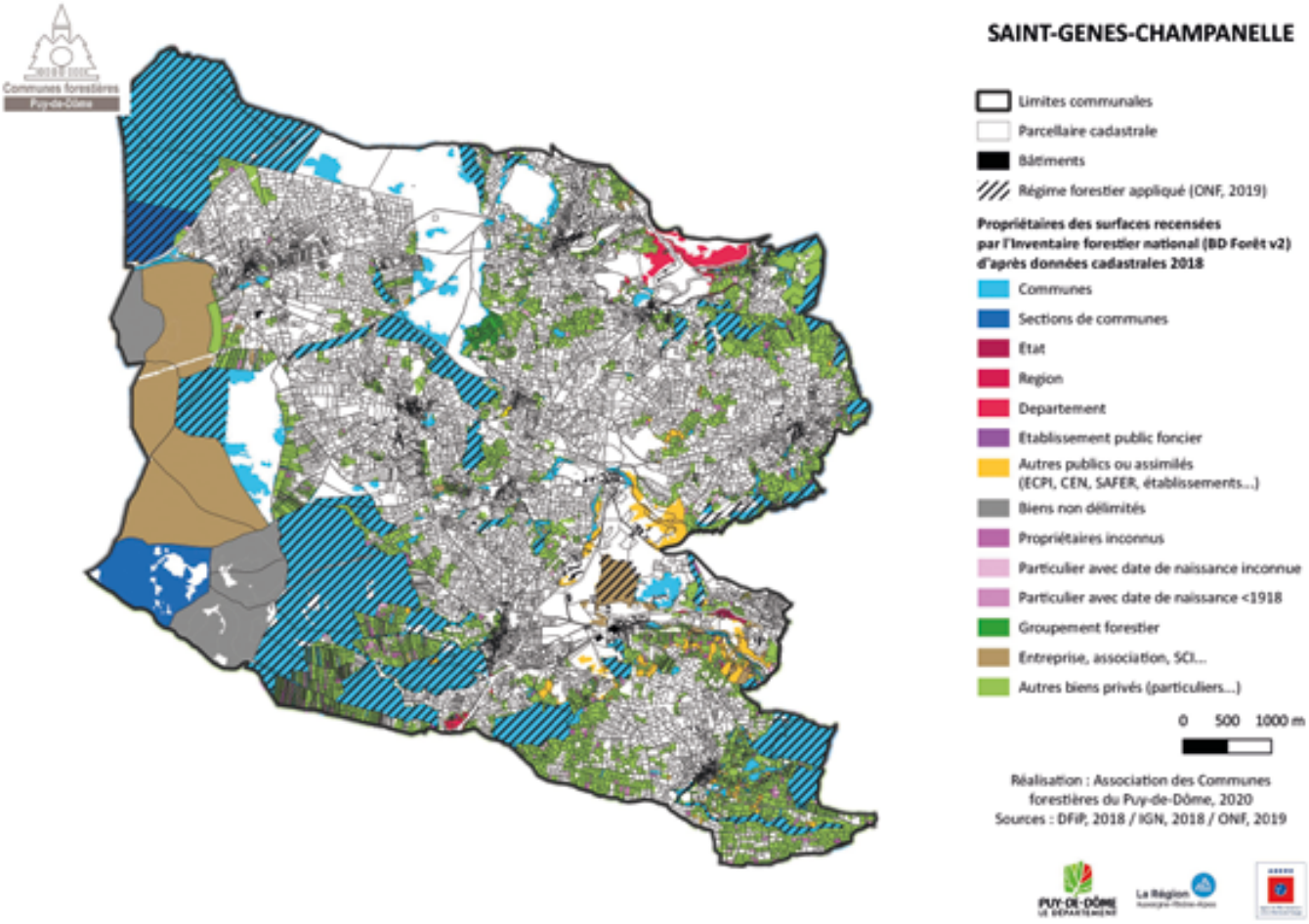

44 % des forêts ont des propriétaires publics et 50 % appartiennent à des propriétaires privés qui, en moyenne, ne possèdent qu'1 ha. 1 210 propriétaires sont répertoriés au cadastre ! 6 %, soit 160 ha, sont concernés par des biens non délimités (BND) c'est-à-dire que plusieurs personnes privées possèdent une même parcelle sans délimitation : une spécificité de la chaîne des Puys, héritée de l'histoire.

La moitié de cette forêt (1 223 ha) est composée de conifères, principalement du sapin, du douglas et de l'épicéa. Plantés en grande majorité à l'issue de la seconde guerre mondiale sur d'anciennes pâtures, ses peuplements très souvent mono spécifiques (plantation avec une seule espèce d'arbres) arrivent à maturité pour être exploités et souffrent de nombreuses attaques de maladies, champignons et insectes.

Les forêts de feuillus couvrent 936 ha et sont composées majoritairement d'un mélange d'espèces tels que les hêtres, bouleaux, noisetiers, sorbiers, alisiers et autres arbustes.

Enfin, 302 ha de forêts sont mélangés en feuillus et résineux, souvent du Pin sylvestre ou Pin d'Auvergne et un peu de mélèze. Elles sont plus ou moins ouvertes, c'est à dire entrecoupées de landes ou de broussailles, notamment du genêt jaune. Ce type de forêt mélangée et jardinée avec une grande diversité d'essences et de hauteurs est favorisé aujourd'hui par la gestion de l'Office National des Forêts car la forêt y est plus résiliente, supportant notamment mieux les changements climatiques dont elle subit les effets de plein fouet.

La gestion forestière est assurée par les propriétaires privés sur leurs parcelles. S'ils possèdent plus de 25 ha d'un seul tenant ou plusieurs îlots de plus de 4 ha, ces forêts doivent faire l'objet d'un Plan Simple de Gestion avec un diagnostic des peuplements et la prévision des interventions forestières nécessaires (entretiens, ouvertures, coupes, etc.) sur 10 ou 20 ans. Lorsque ces propriétés forestières ne disposent pas d'un plan simple de gestion agréé, elles sont soumises au régime spécial d'autorisation administrative : pour toute coupe, une autorisation préalable est à demander à la direction départementale des territoires. La Mairie donne également une autorisation et s'assure de la remise en état des chemins après exploitation.

Pour les 837 ha de forêt communale, un Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) avait été créé en 2007 pour regrouper toutes les forêts sectionales (associées à un village) et communales. Ces 837 ha ne formant aujourd'hui plus qu'une seule entité communale, le SMGF a été dissous en 2012. Pour avoir une continuité dans le travail et les propositions effectuées par le comité syndical, la commune a créé une commission extra-municipale pour suivre la gestion de cette forêt. Elle s'est réunie sur le terrain ce 29 mars pour valider les travaux et coupes à proposer en 2021. Cette gestion est régie par un plan d'aménagement forestier qui a été finalisé par l'ONF en 2009 et pour 10 ans. Ce plan a défini quatre objectifs de gestion de la forêt communale : la production de bois, la protection des milieux et des paysages, la production pastorale avec les estives et l'accueil du public.

La multifonctionnalité de la forêt est aujourd'hui menacée par les changements climatiques et parfois rendue compliquée par la très forte fréquentation des sports de nature dont les pratiquants ne comprennent pas toujours les objectifs de gestion.

Ces 3 dernières années de sécheresse et de très fortes chaleurs, notamment estivales, ont provoqué de graves stress hydriques pour les arbres, les affaiblissant d'autant mais favorisant aussi le développement rapide des attaques d'insectes (les scolytes) ou de champignons (fomes) en particulier dans les Pessières. Des îlots entiers d'épicéas dépérissent. Sur nos 300 ha de plantations d'épicéas, plus de la moitié est aujourd'hui touchée, comme dans toute l'Europe du Nord. Ainsi, le marché est saturé de bois malade et il est difficile aujourd'hui de vendre du bois.

RENECOFOR

C'est le Réseau National de suivi à long terme des ECOsystèmes FORestiers. Ce réseau a été créé par l'ONF. Il vise l'observation et le suivi de 102 sites permanents. Le suivi est prévu sur au moins 30 ans (de 1992 à 2022). Chaque site d'observation mesure 2 ha et est dénommé « placette ». Le réseau se veut représentatif de tous les grands types de forêt.

La commune de Saint-Genès-Champanelle a la chance d'accueillir une placette de RENECOFOR de 2 ha sur la parcelle 13 près de Laschamps. Il s'agit d'une parcelle de suivi des épicéas de moyenne montagne, l'une des rares parcelles du réseau en forêt communale.

Ce réseau vise à :

- détecter d'éventuelles modifications de fonctionnement des écosystèmes forestiers ;
- mieux comprendre les raisons et impacts de ces changements, en particulier sur l'alimentation et la résistance des arbres et la fertilité des sols ;
- mieux comprendre l'impact spécifique des dérèglements climatiques sur la forêt (depuis 2008) ;
- mieux comprendre les liens entre pollution de l'air et régression de la biodiversité forestière (via un suivi approfondi de la flore des parcelles-témoin depuis 2008).

Ainsi, par exemple, la quantité d'eau disponible dans le sol pour les arbres ce printemps à Laschamps est infime, démontrant l'absence de recharge des nappes d'eau superficielles, le prolongement du stress hydrique et la fragilisation des arbres.

Le réchauffement climatique est actuellement 10 fois plus rapide que la capacité des arbres à s'adapter !

Ces parcelles sont grillagées et ne sont pas accessibles au public pour ne pas interférer avec les processus naturels étudiés.

En savoir plus :
http://www1.onf.fr/renecofor/sommaire/renecofor

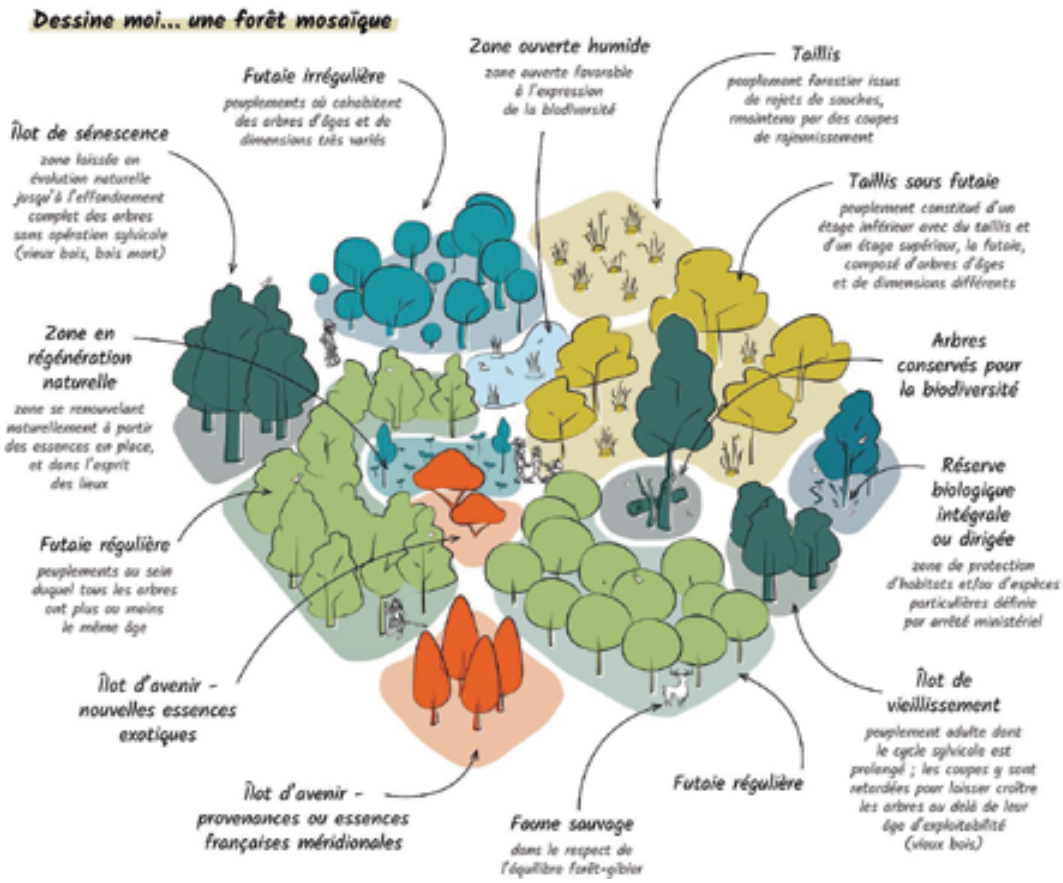

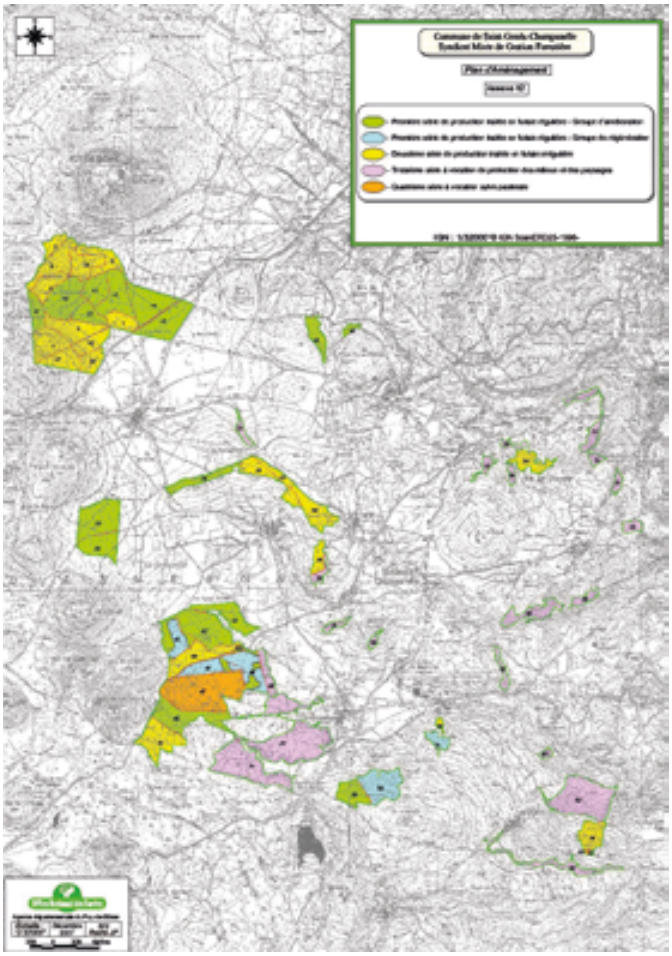

Si la forêt est une ressource naturelle incontournable sur la commune, les revenus qu'elle générait ont également fondu passant de 118 000 € en 2014 à 37 000 € en 2020.

LA FORÊT, UNE RESSOURCE NATURELLE

Les spécialistes estiment que 25 % de la biodiversité forestière est associée aux vieux bois et aux bois morts. Les interventions humaines, en particulier lors de la récolte du bois arrivé à maturité économique, empêchent le fonctionnement naturel de la forêt et son vieillissement.

Il est donc important, lors de l'exploitation forestière, de laisser des branchages, voire des rondins de bois (appelés rémanents ou purges) sur le sol, à la fois pour le protéger et pour le nourrir. Les coupes d'entretien vont également laisser des arbres morts sur pied (chandelles) ou tombés (chablis). Il ne s'agit pas d'un chantier mal fini mais bien d'une volonté de gérer durablement la forêt !

Ce bois mort est essentiel au fonctionnement et au renouvellement de l'écosystème forestier et de nombreuses espèces. Il participe à la bonne santé des forêts, nécessaire au recyclage des matières organiques et minérales ainsi qu'au stockage du carbone et autres métaux lourds polluants présents dans l'atmosphère. Les petits plants qui arriveront à se régénérer seuls, sans plantation humaine, n'en seront que plus robustes et résistants par simple sélection naturelle.

Notre forêt champanelloise est relativement jeune : beaucoup des plantations monospécifiques ont été plantées sur les estives à l'issue de la 2de Guerre Mondiale.

Beaucoup de ces parcelles arrivent à maturité de leur exploitation. Elles sont malheureusement victimes du fomes, un champignon racinaire qui est capable de provoquer d'importantes pourritures du bois de cœur, surtout chez les épicéas, et des mortalités importantes. Il se développe particulièrement bien dans les sols issus de ces estives, pas encore totalement forestiers. Dans ces parcelles, lors des coupes, il est indispensable de favoriser la régénération naturelle, de diversifier les essences d'arbres et de laisser de gros arbres se développer.

À l'inverse, il y a aussi quelques parcelles forestières, souvent composées d'un mélange de feuillus et de résineux, qui, depuis le cadastre Napoléonien, ont toujours été répertoriées comme boisées. Il s'agit de forêts anciennes, souvent très riches en biodiversité. En 2017, la commune a choisi de laisser l'un de ces secteurs à la libre évolution naturelle. Appelé « îlot de sénescence », l'homme n'y interviendra plus sauf danger.

Enfin, il est estimé que le réchauffement climatique est 10 fois plus rapide que la capacité des arbres à s'adapter. Il est donc indispensable aujourd'hui dans la gestion forestière

de tester de nouvelles essences plus méridionales mais également de favoriser la plus grande diversité naturelle possible avec des arbres qui arrivent à se régénérer sur place et des arbres de différents âges, tailles et formes. Il faut de tout pour faire un monde. C'est la forêt mosaïque que vise aujourd'hui l'ONF pour notre avenir.

UN ÎLOT DE SÉNESCENCE DANS LA FORÊT DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE ?

La création de cet ilôt répond à la volonté du conseil municipal de faire de sa forêt un support de biodiversité exceptionnel, tout en assurant ses fonctions de production de bois et d'accueil du public.

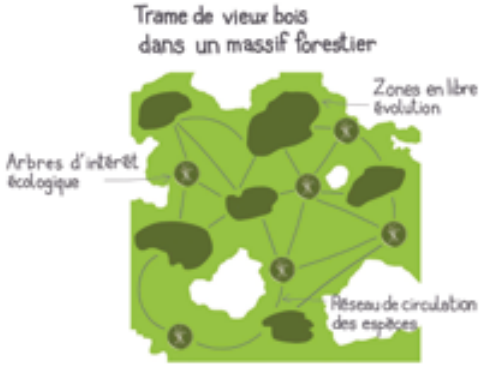

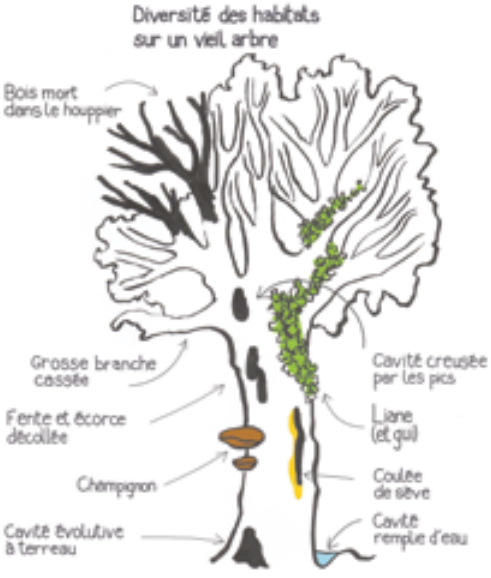

CATHERINE LENNE

ENSEIGNANTE CHERCHEUSE EN BIOLOGIE À L'UNIVERSITÉ CLERMONT AUVERGNE, AUTEURE, HABITANTE DE SAINT-GENÈS-CHAMPANELLE

SGC le mag' : Qu'est-ce que tu ressentirais si tu te glissais dans la peau d'un arbre ?
Catherine Lenne : J'endosserais ses problèmes quotidiens : être fixée au sol, dans l'impossibilité de fuir les intempéries, les attaques parasitaires et les herbivores, condamnée à la distanciation sociale avec mes partenaires ! L'intelligence des arbres réside dans leur capacité à résoudre ces problèmes qui s'intensifient avec le temps car grandissant toute leur vie, ils sont de plus en plus grands, massifs et leur soumission aux éléments extérieurs s'amplifie.
Si je suis un arbre, plus je grandis, plus la difficulté de faire monter la sève brute (de l'eau minérale) depuis mes racines jusqu'au sommet de mon houppier, 30 mètres, voire même jusqu'à 115 mètres pour l'arbre le plus haut connu, et de faire descendre la sève sucrée ou élaborée par mes feuilles, chargée des sucres produits lors de la photosynthèse, s'accroît. Tout ce que je subis est gardé en mémoire et se transmet dans mes gènes (via des processus de modifications de mon ADN, dites épigénétiques) : une graine de frêne breton germera moins bien, voire pas du tout dans notre pays de volcans !
Je suis un être hypersensible, capable de percevoir toutes les variations des facteurs extérieurs et de réagir. J'analyse mon environnement 24 heures/24 et 7 jours/7 grâce aux millions de capteurs que je possède, diffus dans tout mon corps, des centaines de capteurs de nature. Par exemple, je perçois le vent qui fléchit mon tronc et mes branches tant que je suis jeune, mais avec le temps, je m'endurcis peu à peu et ne réagis plus qu'aux plus forts coups de vent (on appelle cette acquisition de la forme par le contact du vent la thigmomorphogenèse). Comme quoi, je suis capable d'apprendre de mes expériences vécues… Un autre exemple ? Je « vois » mes voisins grâce à la lumière infrarouge que leurs feuilles reflètent. Cela me permet de les éviter en grandissant plus vite et plus haut !

SGC le mag' : Justement, qu'est-ce qu'il se passe pour un groupe d'arbres, en forêt, dans un bosquet ou une haie ?
C. L. : Quand il y a foule, il faut partager les ressources ! C'est une vraie compétition qui s'instaure, pour l'eau, la lumière… Heureusement, je ne vis jamais seul. J'ai passé un contrat d'assistance mutuelle, une symbiose, avec des champignons du sol qui s'associent avec mes fines racines. Ils m'aident à puiser les éléments minéraux et l'eau du sol, et moi je les nourris de mes sucres. Ces filaments fongiques peuvent aussi potentiellement me mettre en contact direct avec les autres arbres ou même les herbes qui poussent au pied de mon tronc. Des recherches sont toujours en cours pour véritablement comprendre et quantifier ces échanges. Oui, un arbre ne vit jamais seul ! *A fortiori* dans une haie qui associe de nombreuses plantes dont l'architecture construit des strates

végétales qui abritent nombre d'habitants ou de visiteurs.

Les haies sont des écosystèmes à part entière et utiles, en particulier à l'agriculture, à nos paysages et aux ressources naturelles :
- Elles permettent de tenir les sols et de retenir l'eau,
- Elles coupent des vents,
- Elles régulent la température en gardant fraîcheur et ombre tant pour les animaux que pour l'herbe ou les cultures voisines,
- Elles sont bien sûr un refuge pour la biodiversité (notamment le petit gibier) ; les strates végétales fonctionnent en « immeubles » avec des animaux différents à chaque étage,
- Elles servent de corridors écologiques : pour les déplacements des espèces,
- Elles servent de cantine pour les oiseaux et les pollinisateurs,

POUR RETROUVER 1, 2, 3 Plant'Haie

et pour consulter le PLU : geoportail-urbanisme.gouv.fr

- Elles sont une ressource naturelle pour l'homme et un puit de carbone permanent : bois de chauffage, fourrage ou litière si les arbres qui la composent (beaucoup de frênes à Saint-Genès-Champanelle) sont entretenus (émondés) en trogne pour façonner des arbres têtards. Cette taille allonge d'ailleurs la durée de vie des frênes et est utile pour tout le monde.

Si l'entretien des haies est nécessaire pour les règles de bon voisinage et/ou produire du bois voire du fourrage, il est cependant interdit de tailler des haies et d'abattre des arbres situés dans et le long de parcelles agricoles entre le 1er avril et le 31 juillet. Cette interdiction a été instaurée par le Parlement européen en 2015 afin de respecter la période de reproduction et de nidification des oiseaux. De plus, certains arbres remarquables, des haies et des alignements d'arbres sont identifiés comme éléments remarquables du paysage dans le Plan Local d'Urbanisme de Saint-Genès-Champanelle et tout abattage est soumis à déclaration en mairie.

Les haies sont donc à préserver ou, si elles ont disparu, à replanter. Cela peut donner naissance à des projets éducatifs : depuis 2018, avec les enseignants chercheurs de l'Université Clermont Auvergne, les élèves des écoles et les professeurs, leurs parents, les services techniques et les élus des communes concernées, une trentaine de haies champêtres ont été plantées dans ou à proximité des écoles en Auvergne. Ce programme pédagogique, scientifique (les classes peuvent même s'inscrire à des programmes de sciences participatives) permet d'étudier et de suivre l'évolution de ces haies en faisant la classe dehors ! C'est le dispositif « 1, 2, 3 Plant'Haie ».

Pour les agriculteurs, un appel à projet dans le cadre du Plan France Relance est en cours jusqu'au 1er octobre, n'hésitez pas à contacter la Mission Haies Auvergne-Rhône Alpes :

Mission Haies Auvergne – UFHARA,
Maison de la Forêt et du Bois
10, allées des Eaux et Forêts, Marmilhat
63 370 LEMPDES
Tél. 04 73 96 51 88
E-mail :
haies.foret.ara@outlook.fr

Site Internet :
missionhaies.wixsite.com/mission-haies

mairie

L'agence postale communale

En 2017, afin de pallier au désengagement de La Poste qui souhaitait fermer ses guichets faute de rentabilité, les élus ont décidé de maintenir ce service sur la commune.

Après des travaux de restructuration des locaux de la mairie (60 000 € dont 30 000 € à la charge de la commune), l'agence postale communale est inaugurée le 20 juin 2017 par le maire de l'époque, Roger GARDES.

En parallèle, une convention est signée avec le groupe La Poste qui verse en pareil cas une indemnité mensuelle de 1 000 € afin de pourvoir en partie aux frais d'exploitation.

Un agent communal (Camille BARBECOT) a été recruté à mi-temps afin de remplir cette mission. Cette dernière est suppléée, en cas de besoin, par ses collègues de l'accueil de la mairie (Delphine De IRONIMIS, Élise DURAND et Clémence RIBEAUDEAU) qui s'acquittent alors d'une mission supplémentaire demandant disponibilité et flexibilité.

L'agence postale communale est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis après-midi de 14 h à 17 h 30 ainsi que les samedis matin de 9 h à 11 h 30, soit une amplitude horaire supérieure à celle proposée auparavant par le groupe La Poste.

La fréquentation de ce point postal n'a cessé de croître au fil des ans, confirmant la nécessité de garder ce service sur la commune. Cependant la collectivité n'a pas vocation à se substituer au groupe La Poste et ne peut envisager une extension de l'amplitude horaire d'ouverture faute de moyens. En cas d'absence de la personne référente cumulée à une forte période d'activité en mairie ou à des congés, les horaires peuvent être amenés à être réduits provisoirement. Une information est alors diffusée sur le site Internet de la mairie et sur sa page facebook. Nous vous remercions pour votre compréhension lorsque cela arrive.

© Catherine LENINE

LES ENFANTS AVANT TOUT

Suite aux contraintes sanitaires en vigueur et à l'impossibilité d'organiser des manifestations, l'association « Les Enfants Avant Tout » se voit dans l'obligation d'annuler sa braderie biannuelle de vêtements pour enfants et adolescents. Nadine MARTIN, la responsable de l'antenne de l'association dans le Puy-de-Dôme a décidé de réorienter son action.

Elle projette de récupérer gratuitement des vinyles 33 et 45 tours, en état de fonctionnement, afin de constituer un stock dans le but de les revendre lors d'une foire aux disques.Toutes les recettes seront reversées intégralement aux orphelinats avec lesquels l'association travaille depuis une quarantaine d'années.

La situation dans les pays concernés, Madagascar, Inde, Ethiopie, Rwanda, Congo et Haïti, devient de plus en plus critique en raison, principalement, de la pandémie.

L'association a, de plus, été contrainte de baisser son aide financière habituelle de 10 % puisqu'elle n'a pas pu mener d'actions depuis début 2020.

Si vous avez envie de vous débarrasser de vos vieux vinyles, **vous pouvez joindre Nadine MARTIN au 06 12 79 37 27.** Elle se déplacera volontiers si vous le souhaitez et elle remercie par avance tous les donateurs pour leur aide précieuse.

SOCIETE VIER
www.societe-vier.com
PLATRERIE
PEINTURE
Finition & décoration
Arnaud Taillandier
tél: 06 49 31 41 45
Mail : arnaudtaillandier.vier@gmail.com
17 lotissement les Oréades II
Pardon 63122 SAINT GENES CHAMPANELLE
Tél: 04 73 51 43 29 - Fax: 04 73 51 48 52
mail : sarl.vier@orange.fr

CONNAISSEZ-VOUS BIEN LE SSIAD ?

Le SSIAD est un service de soins infirmiers qui intervient au domicile des patients des trois communes de Beaumont, Ceyrat et Saint-Genès-Champanelle. Gérée par un syndicat intercommunal, l'équipe du SSIAD est composée d'un infirmier coordinateur, d'une adjointe administrative ainsi que de 8 aides soignant(e)s.

Les missions du SSIAD sont les suivantes :

- assurer sur prescription médicale des soins infirmiers et d'hygiène générale à des personnes dépendantes
- suppléer de façon transitoire ou à long terme une perte d'autonomie
- retarder l'institutionnalisation
- favoriser le retour à domicile
- accompagner les fins de vie, en relation avec les diverses structures d'hospitalisation à domicile et en collaboration avec les infirmiers libéraux

Il s'agit d'un service public, gratuit et sans conditions de ressources. Les visites à domicile peuvent avoir une fréquence d'un à plusieurs passages par jour selon les besoins.

Service précieux, particulièrement en cas de sortie d'hospitalisation ou de pathologie invalidante, le SSIAD s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux adultes en situation de handicap. Il dispose aujourd'hui d'une autorisation de 38 places. Avant toute prise en charge, l'infirmier coordinateur se déplace à domicile pour toute visite de pré-admission.

Son rôle va au-delà des soins et de l'aide au confort pour le maintien à domicile. Il constitue l'un des maillons du lien social et apporte un soutien psychologique dont l'importance est encore plus vitale pour les plus fragiles en cette période difficile.

Les interventions des aides soignant(e)s ont lieu du lundi au dimanche de 7h à 12h et de 17h à 19h. Du lundi au vendredi, une tournée supplémentaire de 13h30 à 15h30 est effectuée. Le bureau est quant à lui ouvert du lundi au vendredi de 8h à 16h (le mercredi de 8h à 12h). Un répondeur téléphonique permet de laisser des messages qui sont consultés plusieurs fois par jour.

Contact : par téléphone au 04 63 61 46 87
ou par mail ssiad63@orange.fr

GRAINES DE GENÊTS

Le multi-accueil « Graines de genêts » est un lieu de vie, d'éveil et de jeux pour les enfants de 2 mois 1/2 à 4 ans. Il regroupe une crèche et une halte-garderie et permet simultanément l'accueil d'enfants à temps complet ou à temps partiel.

Le multi-accueil accueille 15 enfants, conformément à l'agrément délivré par les services de PMI.

Il existe différents types d'accueil :

- **un accueil régulie**r, avec contrat, signé pour une durée de 1 à 12 mois et qui définit les jours et horaires de présence de l'enfant. Pour bénéficier de cet accueil, la famille doit se rapprocher des responsables afin de constituer un dossier de pré-inscription qui sera ensuite présenté en commission d'attribution des places.
- **un accueil occasionnel**, sans contrat, soumis à réservation ou non selon les places disponibles. Pour bénéficier de cet accueil, la famille doit se rapprocher des responsables afin de constituer un dossier d'inscription.

Les jours et horaires d'ouverture

Le multi-accueil « Graines de Genêts » est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. La structure est fermée les jours fériés et pendant les congés annuels :

- Eté : 4 semaines en août
- Noël : 1 semaine entre Noël et le jour de l'an
- Février : 1 semaine pour les vacances de février
- Pâques : 1 semaine pour les vacances de pâques
- Une semaine à définir ultérieurement (pont de l'ascension, quelques jours à définir chaque année en fonction du calendrier)

Le personnel

L'encadrement des enfants est assuré par une équipe pluridisciplinaire qui veille au bien-être, à la sécurité et au suivi médical des enfants. Cette équipe est constituée de deux éducatrices de jeunes enfants (directrice et directrice adjointe) une auxiliaire puéricultrice et trois CAP Petite Enfance

L'inscription

Une permanence d'accueil est assurée le mercredi toute la journée et chaque jour par la directrice ou son adjointe, de 13h30 à 15h, pour donner des renseignements ou prendre les pré-inscriptions.
En dehors de ces horaires un rendez-vous peut être pris.

Pour tout renseignement vous pouvez téléphoner au 04 73 87 00 95.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Le relais petite enfance est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour accompagner les parents dans leur recherche d'un mode de garde qu'il soit individuel ou collectif mais aussi pour toutes les questions juridiques liées au contrat d'accueil.

Il soutient également les assistantes maternelles et les gardes à domicile dans leur pratique quotidienne, encourage la professionnalisation et les informe sur leur statut et leurs droits.

Les permanences ont lieu en mairie le mardi de 7 h 30 à 12 h 30 et le jeudi de 13 h à 17 h.

Des ateliers d'éveil ont lieu le jeudi matin dans la salle de garderie maternelle ou dans la salle de la grange (dojo). Durant ces ateliers diverses activités sont proposées aux enfants telles que motricité, peinture, collage, yoga, spectacle, marionnettes, cabane sensorielle... Les ateliers sont ouverts aux assistantes maternelles et aux gardes à domicile.

Le relais propose également des temps d'animation éducatifs et festifs pour favoriser les liens sociaux entre parents, enfants et assistantes maternelles.

Les familles peuvent contacter Jennifer FARAGH au 06 73 63 43 45

LE REPÈRE DES PETITES PUCES

La micro-crèche « Le repère des petites puces » est une structure privée ayant un agrément pour 10 enfants. Les enfants et leurs familles sont accueillis et pris en charge par une équipe de 4 professionnelles de la petite enfance dont une éducatrice jeune enfant et une infirmière diplômée d'état. L'accueil en semaine se fait du lundi au vendredi de 8h à 18h30, 47 semaines par an.

Les repas et les couches sont fournis par la structure. Les familles peuvent bénéficier des aides de la CAF selon critères.

Contact : 4 chemin du château
63 122 Saint-Genès-Champanelle
creche.lrdpp@gmail.com
09 50 48 53 64 / 07 66 72 27 47 / 06 61 80 33 78

INRAE, LE NOUVEL ACTEUR MAJEUR POUR LA RECHERCHE DANS LE TERRITOIRE

Avec près de 850 agents répartis dans 20 unités sur 8 sites (Allier, Puy-de-Dôme, Cantal), le Centre INRAE Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes est un acteur majeur de la recherche du site Clermont-Auvergne. Au plus près des préoccupations de la société et enraciné dans le territoire, il est caractérisé par une large représentation disciplinaire et bénéficie d'une excellente reconnaissance internationale. Son siège social est situé sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, avec une histoire à la fois ancienne et récente.

UN JEUNE CENTRE AU RICHE PASSÉ

Le Centre de recherche INRAE né le 1er janvier 2020 de la fusion entre l'Inra et Irstea, bénéficie de l'histoire de ses « 2 parents » construites au fil des années sur le territoire auvergnat, dont l'implantation en 1962 des premières installations expérimentales zootechniques à Theix. Aujourd'hui la complémentarité des deux anciens instituts renforce la dynamique scientifique de l'institut, tant pour notre territoire qu'à l'échelle internationale. Dans ce contexte, le Centre Clermont-Auvergne-Rhône-Alpes est un des sites historiques de l'institut, avec des recherches de pointe dans des secteurs clés de l'agriculture, de l'environnement et de l'alimentation : la nutrition humaine préventive, les céréales, la qualité des produits, les territoires, l'élevage à l'herbe, la robotique appliquée à l'agriculture, le fonctionnement de l'arbre… Le Centre développe des partenariats avec les professionnels du monde agricole, des secteurs agroalimentaires, industriels, de la santé et de l'environnement et contribue à l'appui aux politiques publiques dans ses domaines de compétence. Les scientifiques du Centre sont également engagés dans le dialogue Science-Société pour expliquer ce qu'ils font et comment ils le font, ainsi que l'impact de leur recherche sur la société.

DANS L'ANTRE DES DISPOSITIFS EXPÉRIMENTAUX

Les recherches menées par les équipes s'appuient notamment sur des dispositifs expérimentaux d'envergure et des outils analytiques remarquables dont plusieurs sont basés sur la commune de Saint-Genès-Champanelle, comme l'Herbipôle, la plateforme d'exploration du métabolisme (PFEM) ou encore la plateforme AgroResonance.

HERBIPOLE : un dispositif expérimental unique dédié à l'élevage des herbivores en zone de montagne

Autrement appelé « Ferme expérimentale », l'Herbipôle a pour vocation de répondre aux enjeux de l'élevage en zone de montagne, en mettant en place des expérimentations abordant les différentes dimensions de la durabilité des systèmes d'élevage, à différentes échelles d'études (de l'animal au système) et de temps. Installé sur 3 sites du Centre (Theix, Laqueuille et Marcenat), il propose un ensemble d'infrastructures adaptées aux nouvelles questions de recherche (adaptation aux aléas climatiques et économiques, élevage multifonctionnel...) et permettant de s'ouvrir plus largement aux partenaires, notamment européens.

AgroResonance : la résonance magnétique nucléaire (RMN)

La plateforme AgroResonance est une infrastructure utilisant la résonance magnétique nucléaire, technologie qui permet d'identifier la structure chimique de divers composés, de quantifier la dynamique de petites molécules ou de caractériser l'agencement des constituants de la matière à différentes échelles. Sous la forme de spectres ou d'images, la RMN fournit des informations précieuses sur la composition et la structure des tissus ou matériaux, ainsi que sur le fonctionnement du vivant.

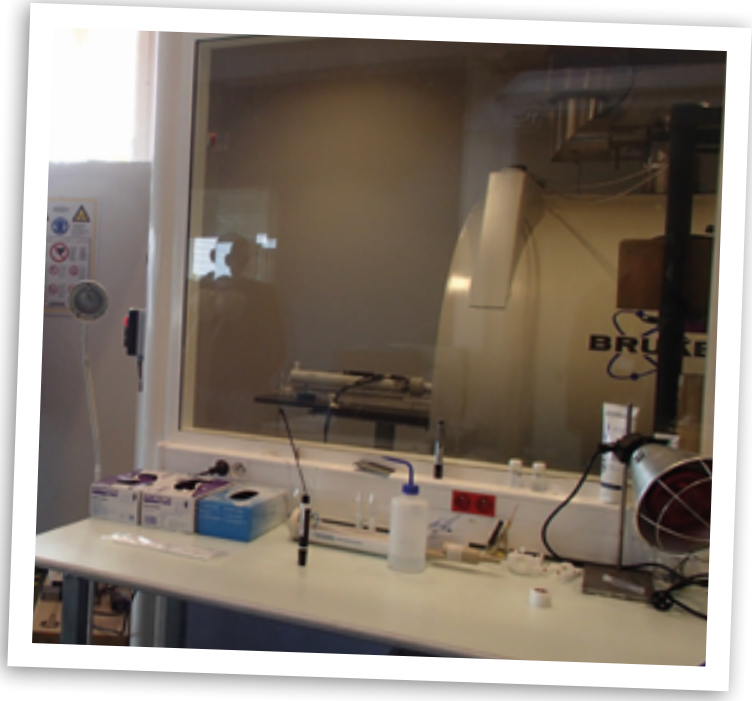

INRAE
la science pour la vie, l'humain, la terre

PFEM : des gènes aux métabolites

La plateforme d'exploration du métabolisme (PFEM) permet d'identifier et de quantifier des bio-marqueurs (contenus par exemple dans le sang ou les urines) liés au statut nutritionnel, à la survenue des pathogènes et à la composition des aliments.

VMenuiseries
Vente et pose de menuiseries
PVC ALU BOIS
Fenêtres
Portes
Volets
Verandas
Portails
Porte de Garage
Mathieu Valleix
06 67 75 26 75
mathieu.valleix.mv@gmail.com
63270 Busséol

DG PLOMBERIE CHAUFFAGE
Neuf & Rénovation – Dépannage
Entretien & remplacement de chaudières
Salle de Bains clé en mains
06 42 09 66 73
Rue de l'École – 63122 BERZET
DG Plomberie Chauffage

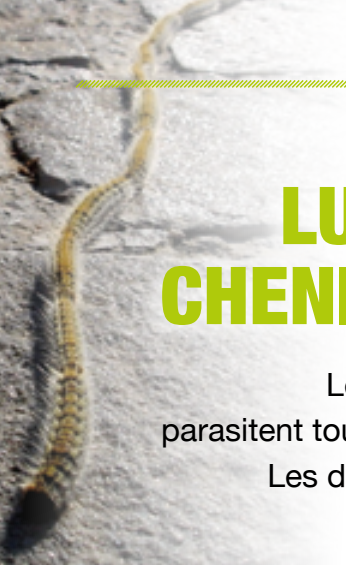

LUTTER ENSEMBLE CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES DU PIN

Les chenilles processionnaires, *Thaumetopoea pityocampa Schiff*, parasitent toutes les espèces de pins et occasionnellement certaines espèces de cèdres. Les dégâts occasionnés par l'attaque parasitaire des chenilles provoquent à plus ou moins brève échéance la mort des arbres atteints.

Ces chenilles possèdent des poils urticants microscopiques en forme de harpon qui provoquent des réactions cutanées importantes, boutons, démangeaisons, lésions oculaires et respiratoires pour l'homme ou ses animaux domestiques.

Il n'existe pas actuellement de réglementation nationale de lutte obligatoire. Cependant, au regard des enjeux sanitaires et des spécificités des chenilles processionnaires du pin, la commune souhaite inciter fortement ses habitants, propriétaires ou locataires, à utiliser tous moyens d'actions adaptés à la saison et, de préférence, les moins nocifs pour l'environnement. Il pourra s'agir de moyens de lutte mécanique, biologique, de capture de chenilles ou de papillons.

Une action commune est la clé pour augmenter l'efficacité de la lutte.

Chaque année, dès que les nids élaborés par les chenilles sont visibles et en fin d'hiver, au plus tard fin mars, chacun peut couper avec un échenilloir les branches condamnées par les cocons des chenilles processionnaires. Elles seront ensuite incinérées dans un récipient adapté (les feux de déchets verts sur le sol sont interdits pour les particuliers dans le Puy de Dôme) en prenant toutes les précautions nécessaires : pantalon, manches longues, masque ou foulard sur le cou et le visage, lunettes, gants. Les poils de ces chenilles sont urticants mais aussi volatiles.

La mise en place d'éco-pièges est très efficace. Certains, en forme de sac à fixer sur le tronc, permettent de piéger les chenilles lors des processions descendantes. D'autres utilisent des phéromones sexuelles femelles pour capturer les papillons mâles pendant la période nuptiale en été. Ils peuvent être avantageusement accompagnés par la mise en place de nichoirs à mésanges. Ces petits oiseaux sont de grands prédateurs de l'espèce à tous les stades de son développement.

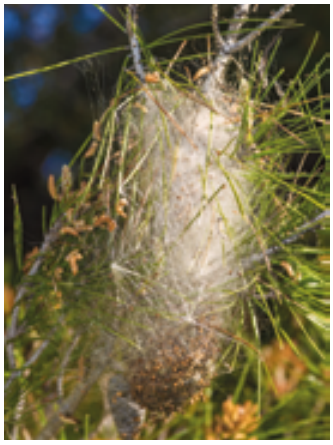
Nid dans un pin

Piège

Enfin, une lutte biologique est possible en pulvérisant une solution de bacille de Thuringe, Bacillus thuringiensis, sur les aiguilles du pin. Toutefois la mise en œuvre est moins simple car elle est réservée à des professionnels qualifiés disposant des produits homologués.

À SAINT GENÈS CHAMPANELLE, SUR LE DOMAINE PUBLIC

Les services techniques interviennent de deux façons pour lutter contre les chenilles processionnaires :

1. En hiver, lorsque les cocons sont accessibles avec les moyens matériels de nos services : récupération des cocons et incinération sur place. Cela a été fait sur le bourg et le Plat d'Auzat à l'automne 2020. D'autres sites publics ont été traités suite à des signalements.
2. En fin d'hiver, avant fin mars : mise en place d'éco-pièges sur 3 sites par l'agent référent de la commune :
   - 5 pièges à Thèdes
   - 2 pièges à Saint-Genès-Champanelle Bourg
   - 3 pièges à Berzet à côté de la batteuse

À noter que deux pièges ont été volés deux semaines après leur installation à Thèdes cette année. Si ces comportements inciviques et égoïstes venaient à s'étendre, cela pourrait remettre en question la poursuite de la lutte menée par la commune.

C'est par une action conjointe de chacun chez soi et de la commune sur l'espace public que la lutte sera efficace.

FRELON ASIATIQUE UNE LUTTE INDISPENSABLE !

Alors que le frelon européen (*Vespa crabo*) a son utilité et sa place comme toute espèce de nos écosystèmes, le frelon asiatique (*Vespa velutina*) représente une véritable menace pour la biodiversité locale et la santé des abeilles. Cette espèce dite exotique envahissante poursuit sa progression sur notre territoire.

Au niveau régional, un plan de surveillance et de lutte, piloté à Lyon au sein de la FRGDS AURA (section apicole), vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices à la fin de l'automne, afin de maintenir la population de l'espèce à un niveau acceptable.

Deux types de nids peuvent être observés au cours de l'année :

- **Les nids primaires :** visibles dès les premiers beaux jours, au printemps ;
- **Les nids secondaires :** visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire devenu trop petit.

L'année 2020 a été une année record en termes de présence du Frelon asiatique sur l'ensemble de la région Auvergne Rhône-Alpes, avec une hausse explosive du nombre de nids découverts : 2 900 en 2020 contre 786 en 2019. Sans préjuger de l'évolution attendue cette année, la campagne 2020 incite à la plus grande vigilance pour 2021.

À Saint-Genès-Champanelle, il est important que nous ayons une bonne connaissance de l'impact du frelon asiatique sur le territoire avec l'appui de notre référent communal, M. Laporte.

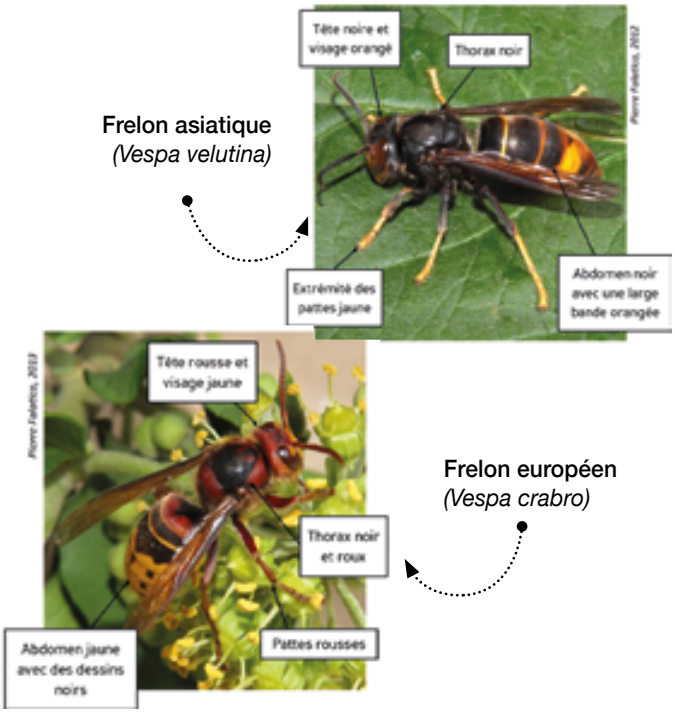

Toute personne suspectant ou étant certaine de la présence du frelon asiatique (individus ou nids) doit le signaler en mairie ou au référent communal qui peut se déplacer afin de déterminer le type d'espèce et évaluer le niveau de dangerosité.

Si la destruction des nids est importante pour une question de sécurité de la population, le piégeage qui détruit les fondatrices, l'est encore plus. Il doit toutefois être effectué correctement avec des pièges sélectifs placés à bon escient et à des périodes bien ciblées. Le piégeage de fin d'été va éviter la formation des nids du printemps suivant.

Le piégeage de printemps est le plus efficace puisqu'il empêche le développement du nid primaire et la prédation d'été sur les abeilles et autres insectes utiles, notamment à la pollinisation.

Signe de l'efficacité locale, sur les ruchers de M. Laporte, apiculteur à Berzet, 16 fondatrices ont été piégées au printemps 2020 contre 25 en 2019, 75 en 2018 et 96 en 2017 (1re année de comptage). Cette année 2021, le printemps chaotique a retardé la campagne de piégeage et 33 fondatrices ont déjà été piégées en mai sur les mêmes emplacements…

Un réseau de surveillance, voire de piégeurs formés et encadrés par le référent et la FRGDS AURA, pourrait être initié sur la commune. N'hésitez pas à vous manifester si vous êtes intéressés. Sur les territoires où cela a été mis en place, la pression a fortement diminué. Aux Baléares, le frelon asiatique a été éradiqué.

Il est essentiel d'agir et d'informer sur la présence de cette espèce, nous comptons sur vous !

Référent Frelon de Saint-Genès-Champanelle :
Michel Laporte
6, chemin du Chalard, 63122 Berzet
Tél. 04 73 87 36 03 / 06 43 40 43 92

EN SAVOIR PLUS :

www.frelonsasiatiques.fr et le guide complet :
www.unaf-apiculture.info/IMG/pdf/guidefrelon.pdf

clermont auvergne métropole

LE PLUI : PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Qu'est-ce que le grand public connaît aujourd'hui du PLU ? La lecture du règlement pour le dépôt d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable (un permis simplifié) ? L'examen du zonage pour connaître la limite de la zone constructible ? Zonage et règlement sont en effet les documents les plus accessibles et les plus souvent consultés par tout un chacun. Pourtant ils ne constituent que la partie immergée de l'iceberg, un aboutissement dont les fondements se situent dans les orientations définies par la Municipalité pour l'usage des sols de la commune. Alors que recouvre la réalisation d'un nouveau PLU ? A fortiori au niveau intercommunal ? On parle pour le processus en cours de PLU intercommunal, PLUi, à l'échelle des 21 communes de la Métropole Clermontoise, ou plus poétiquement de PLUM, pour PLU métropolitain… Décryptage.

Conduire une réflexion sur l'usage des sols, c'est arbitrer entre des usages parfois concurrents comme l'agriculture et l'habitat, la protection des paysages et le développement des zones urbanisées ; c'est aussi définir la place des activités touristiques, des commerces, des activités artisanales ou industrielles. C'est encore assurer la protection des cours d'eau et des milieux naturels, forêts, landes, etc. et de la faune et de la flore qui s'y développent. C'est aussi orienter l'usage des terrains pour une offre de logements diversifiée et accessible aux plus modestes : tel est le rôle dévolu au logement social, dont la part dans les résidences principales devra à terme atteindre 20 % dans notre commune, selon la Loi dite SRU. Ce logement locatif est garant de l'accueil des jeunes générations et d'une rotation de la population propice au bon fonctionnement des équipements et de la vie associative, car l'habitat pavillonnaire (synonyme le plus souvent d'accession à la propriété) assure un renouvellement très lent des générations. Le PLU c'est enfin, autant que faire se peut, encadrer par des règles juridiques les constructions pour créer ou préserver des ensembles bâtis harmonieux, qui respectent les héritages du passé dans ce qu'ils ont de plus précieux et qui autorisent les avancées technologiques pour plus de confort et d'agrément dans les habitations, les lieux de travail et de loisirs, mais aussi pour la gestion la plus économe de l'eau et des énergies et une fois encore la préservation des paysages.

Conduire cette réflexion, tel est l'objet du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable qui constitue le fondement du document d'urbanisme. C'est précisément, en ce milieu 2021, l'objet du travail en cours au niveau métropolitain, qui s'achèvera à l'automne avec l'approbation, par les communes et la population, de ce document d'orientation.

QUELLES SONT LES GRANDES TENDANCES PORTÉES PAR CE DOCUMENT ?

Tout d'abord, en application de la Loi, il s'agit de réduire les zones nouvellement urbanisées (on parle d'*artificialisation*), en termes de flux donc, et non de stock. Ceci dans des proportions assez importantes (réduire de 50 % le flux dans le PLUM en cours d'élaboration) puisque l'objectif porté par la loi est de parvenir à l'horizon 2050 à *zéro artificialisation nette* (c'est le sens de l'acronyme ZAN) : à cette date on ne pourra quasiment plus construire dans les zones vierges d'urbanisation. D'où l'intérêt d'entreprendre dès à présent de « reconstruire la ville sur la ville » et de partir à la reconquête des friches ou des logements vacants. Mais ce qui est faisable en cœur de métropole (Clermont Ferrand a construit l'hôpital d'Estaing sur une friche Michelin) l'est-il dans nos communes péri-urbaines ? Sans doute un peu, mais à la marge… Quelle place restera-t-il aux constructions nouvelles ?

Il s'agit ensuite de la protection des milieux naturels et des paysages ; on parle de « trame verte et bleue » pour définir les continuités écologiques des espaces naturels et des cours d'eau, grands ou petits. À Saint-Genès-Champanelle cette dimension est particulièrement sensible, avec le secteur de La Chaîne des Puys-Faille de Limagne, récemment classé patrimoine mondial de l'UNESCO. Une large part de notre territoire communal est en effet identifié par les habitants de l'agglomération comme un parc de loisirs, riche de terrains d'excursion et de randonnées en

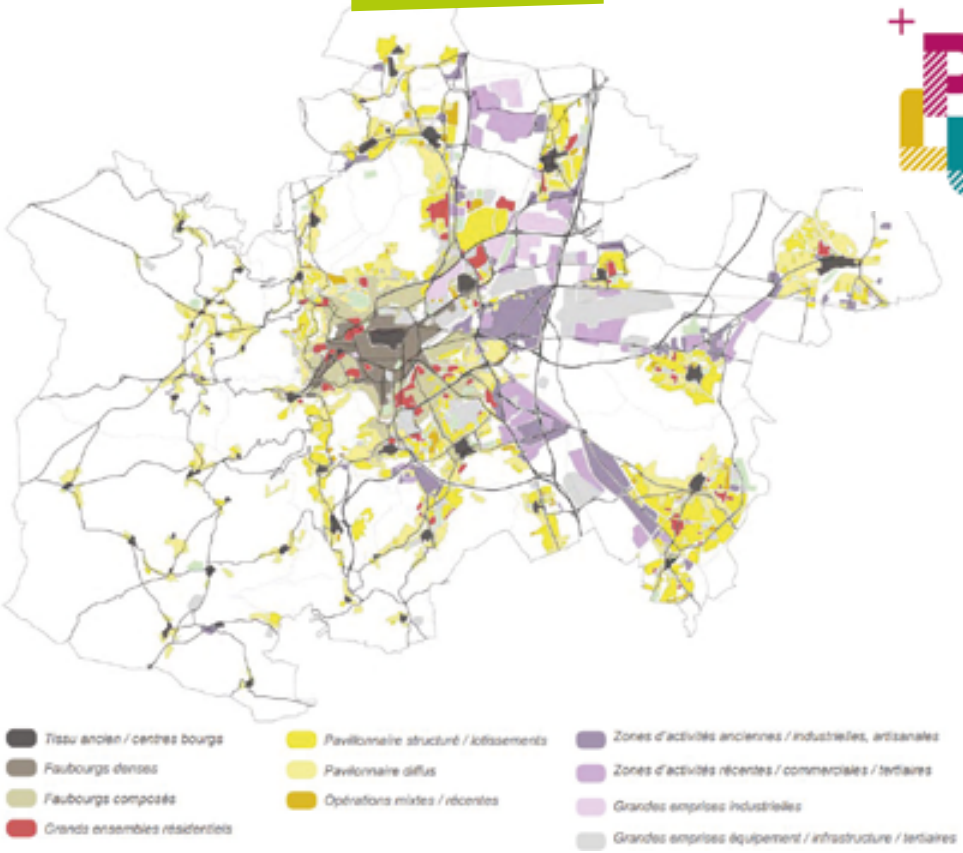

tous genres : à ce titre il mérite une protection particulière. Pour autant, la Municipalité est très attachée à défendre le fait que le territoire de la commune est aussi le lieu où vivent et travaillent les Champanellois, et cette dimension est digne d'attention et de considération : les éleveurs et les agriculteurs voient de plus en plus leur activité menacée au quotidien par certains comportements des usagers qui ne veulent pas savoir que les chemins, les clôtures, les pâturages sont aussi des outils de travail pour des professionnels, qui par ailleurs rencontrent déjà des difficultés à trouver un équilibre économique. L'enjeu du PLU, et de bien d'autres dispositions réglementaires, est aussi de respecter cet équilibre là.

Il est encore question de la densité des constructions, qui est contrariée dans notre commune par l'absence d'une vraie desserte par les transports en commun : ces dernières années ont montré les limites du transport à la demande, dont le succès a parfois conduit à allonger les délais de desserte des villages au-delà du raisonnable. Dans le cadre du projet « inspiRe », les demandes transmises au SMTC par un certain nombre d'usagers, tout comme la contribution de la Commune, militent pour une desserte régulière sur un tronçon « court » avec un système de rabattage vers les centralités desservies (le bourg de Saint-Genès-Champanelle en particulier).

Le PLU c'est donc d'abord un document politique, le PADD, qui définit les grandes priorités, lesquelles sont traduites par un zonage et un règlement. Il faut y ajouter quelques dispositions plus « techniques » qui complètent le PLU :

Le rapport de présentation présente un état des lieux du territoire communal (demain, métropolitain), recense les enjeux, retrace et explicite les principales orientations et dispositions du PLU, expose enfin leur impact environnemental.

La liste des emplacements réservés : il s'agit de terrains qui sont nécessaires à l'implantation (ou à la préservation parfois) d'un élément d'intérêt général : équipement public, voirie de desserte ou de contournement, captage d'eau etc. Les propriétaires grevés par de tels emplacements ne peuvent vendre leur terrain à un tiers, la collectivité s'en portera acquéreur. Dans le cadre du nouveau PLU, certains emplacements réservés seront supprimés, de nouveaux seront créés.

La liste des secteurs en OAP, pour « orientations d'aménagement et de programmation », et leurs dispositions règlementaires : il s'agit pour un certain nombre de secteurs, le plus souvent dédiés à l'habitat, qui seront ouverts dans l'avenir à l'urbanisation, de définir et d'imposer des principes d'organisation des constructions, voiries et espaces collectifs. Des normes sont aussi le plus souvent fixées concernant les programmes de logements, en imposant par exemple un taux de 20 ou 30 % de logements locatifs sociaux.

Les plans des réseaux : c'est l'occasion d'actualiser les plans mis à la disposition des techniciens et du public pour l'assainissement, l'adduction en eau potable, la collecte des eaux de pluie, et les réseaux dits « secs ».

Pour en savoir plus et participer à la concertation :
https://plu.clermontmetropole.eu/

clermont auvergne métropole

COLLECTE ET TRAITEMENTS DES DÉCHETS MÉNAGERS : TRI SIMPLIFIÉ

La collecte de nos déchets ménagers est assurée par Clermont Auvergne Métropole en porte à porte, en points d'apports volontaires et dans ses 7 déchetteries. En revanche, la valorisation et le traitement sont de la responsabilité du VALTOM. C'est un syndicat mixte départemental qui regroupe 9 collectivités soit 545 communes pour 692 701 habitants. La métropole représente 41,8 % de la population couverte par le VALTOM.

Compostage

Le compostage est un processus de décomposition de matières organiques par les micro-organismes du sol en présence d'eau et d'oxygène. Au bout de quelques mois de maturation, les déchets deviennent du compost.

POURQUOI COMPOSTER ?

- pour réduire de 30 % environ les déchets de la maison (comme les déchets de préparations de repas, les restes alimentaires ou les déchets du jardin…)
- pour obtenir un fertilisant 100 % naturel et gratuit. Le compost peut être épandu aux pieds des plantes (potager, parterres fleuris...) ou utilisé lors d'un rempotage
- parce que cette démarche peut aussi être collective et devenir un vecteur de liens et d'échanges entre voisins

Pour aider à réduire le volume des biodéchets dans la poubelle noire, la Métropole propose de disposer d'une poubelle individuelle au couvercle vert ou d'un composteur individuel pour les maisons avec jardin ou bien encore collectifs en centre-bourg ou pour un quartier. Il suffit d'en faire la demande :

clermontmetropole.eu/preserver-recycler/gestion-des-dechets/composter-ses-dechets/comment-obtenir-un-composteur/

En 2015 déjà, 88,3 % des déchets ménagers étaient valorisés par le VALTOM par réemploi et recyclage, valorisation de la matière, valorisation biologique et valorisation énergétique. Les 11,7 % restants étaient stockés en décharge. L'effort est maintenu pour en réduire la quantité et, tous déchets confondus (poubelles noires, jaunes, vertes mais aussi déchetterie et verre), 521 kg/hab. ont été traités en 2019 sur le VALTOM, à comparer à la moyenne régionale de 548 kg/hab. en 2018 et la moyenne nationale de 573 kg/hab.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 fixe 3 objectifs :

- diminution des déchets de 10 % en kg/hab. entre 2010 et 2020. Le VALTOM est à -4.8 % en 2019 et la région est à -0.4 % ;
- augmentation de la valorisation des déchets (non dangereux, non inertes) pour atteindre 55 % en 2020 et 65 % en 2065. Le VALTOM est à 45,66 % en 2019, légèrement mieux que la moyenne régionale ;
- diminution des déchets (non dangereux, non inertes) mis en stockage : 30 % entre 2010 et 2020 et 50 % entre 2010 et 2025. Le VALTOM est à -68 % entre 2010 et 2019.

Pour répondre à ces objectifs, plusieurs actions sont en cours dont le réemploi (économie circulaire), le schéma territorial de gestion des déchets organiques (STGDO) et la simplification du tri des déchets recyclables. Le STGDO vise à réduire

En savoir plus sur la gestion des déchets :
https://www.clermontmetropole.eu/preserver-recycler/gestion-des-dechets/

Sur le prix et la qualité du service publique pour l élimination des déchets :
https://www.clermontmetropole.eu/fileadmin/user_upload/Actus/Actualites/2021/janv/Rapport_dechets_Clermont_Auvergne_Metropole_2019.pdf

Sur le VALTOM :
https://www.valtom63.fr/

le volume de déchets verts organiques par une limitation du gaspillage alimentaire, une incitation au compostage (individuel, de quartier ou d'immeuble, d'établissement) et le développement du broyage.

En 2018, un habitant du VALTOM produit en moyenne 212 kg/an de déchets dans la poubelle noire dont 80 kg/an de déchets recyclables. Il met en moyenne 57,2 kg/an de déchets recyclables dans la poubelle jaune et produit 44 kg/an de déchets organiques.

L'objectif à terme est que seuls les déchets résiduels soient envoyés dans l'incinérateur de VERNEA et soient valorisés sous forme de production d'énergie. Tous les déchets organiques doivent pouvoir être valorisés en compost qu'ils soient collectés par les poubelles vertes ou en déchetterie, voire, encore mieux, directement produits avec des composteurs privés. Tous les déchets recyclables, quelques soient leur forme ou leur propreté, rejoignent la poubelle jaune.

Le saviez-vous ?

Depuis le 1er mai 2021 : tous les emballages plastiques (durs, mous, sales, propres, etc.), les papiers, les cartons pliés, métal et petits polystyrènes sont collectés dans la poubelle jaune pour être recyclés.

Attention, ils ne doivent pas être empaquetés ou emboités les uns dans les autres, même s'ils doivent être compactés pour limiter le volume !
Les grands déchets recyclables doivent toujours être apportés en déchetterie.

culture

PROGRAMMATION CULTURELLE
2E SEMESTRE 2021

Diverses manifestations, prévues initialement, ont dû être annulées à cause de la crise sanitaire.
Voici les dates des animations prévues de juillet à décembre 2021. Les horaires vous seront communiqués via notre site internet, sur notre page Facebook et par voie de presse.

- VENDREDI 23 JUILLET : **« La nocturne de St Genès »** de 18 h 30 à 23 h.
  Afin de nous retrouver après ces longs mois, la commission culture vous propose une soirée conviviale au complexe sportif en partenariat avec L'association de type AMAP, les Paniers Champanellois :
  - Animations avec la Banda de Royat et les danseurs de country "Les talons des Volcans" de l'Amicale Champanelloise (démonstration et initiation)
  - Marché organisé par les Paniers Champanellois et ouvert à tous
  - Exposition vente des artisans d'art de la commune.
  - Restauration et buvette sur place
- MARDI 10 AOÛT : **« Nuits des Étoiles »**, conférence et observation sur notre commune (stade), sur réservation dès maintenant : culture.sgc@orange.fr
- SAMEDI 18 SEPTEMBRE : **« Journée du Patrimoine »** à Laschamps
- JEUDI 21 OCTOBRE : **« Court métrage »** à La Grange
- SAMEDI 6 NOVEMBRE : **« Soirée découverte d'ailleurs : Espagne »** à la Maison Des Associations

(Ces animations se dérouleront si la situation sanitaire le permet)

Soirée poésie avec Jacques Jouet le 19 mars 2021

Contrainte d'annuler des rendez-vous culturels en ce début d'année, à cause de la crise sanitaire, la commission culture a tenu à maintenir cette soirée organisée dans le cadre de la semaine de la poésie.

C'est donc en visio que ce moment s'est déroulé. Nous étions en direct avec Jacques Jouet, écrivain tout-terrain : poésie, nouvelle, roman, théâtre, essai.

Nous avons écouté Jacques Jouet nous parler avec passion du PPP (Projet Poétique Planétaire) et des poèmes qu'il écrit tous les jours et envoie à des inconnus en prenant des adresses au hasard dans l'annuaire car, dit-il :

« La poésie, c'est tous les jours et pas une fois de temps en temps ! »

Et, ce 19 mars, à Saint-Genès-Champanelle, la poésie, c'était le soir et chacun derrière son écran !

À la suite de cet échange, il nous a envoyé le poème du 22 mars 2021, de Paris. Nous le partageons avec vous :

Cette nuit, j'ai fait un rêve
Enfin…la nuit dernière, la nuit
Qui précéda ce jour (bonjour le jour !)
J'ouvrais tous mes Balzac, douze volumes
Et les pages étaient blanches
Avec çà et là des marques de fumée
C'était affreux, et j'étais envoyé sur une île
Pour les rétablir, en esprit, de mémoire.

Jacques Jouet

LA VIE EN PLEIN AIR !

La période de contraintes a été longue pour le monde associatif mais celui-ci n'a pas baissé les bras et l'envie et la motivation se sont bel et bien manifestées dès la levée progressive des restrictions.

Pour les adultes il fallait encore patienter. La municipalité a proposé de diviser le terrain stabilisé en plusieurs zones afin de leur permettre de pratiquer à l'extérieur leur activité.

Une très bonne entente entre toutes les associations concernées a permis de faire cohabiter football, rugby, handball, basketball, danse, yoga, etc…

Quel spectacle agréable que de voir évoluer les danseurs et danseuses de country dans ce bel espace !

Le soleil et les sourires sont au rendez-vous pour les séances de yoga dans un cadre verdoyant. Un beau présage du plaisir de retrouver les adhérent(e)s la saison prochaine…

commémoration

8 mai 1945

Le samedi 8 mai, la commémoration de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe s'est encore déroulée sans public mais pas sans émotion.

La cérémonie a eu lieu sous le soleil avec la présence de Jean-Michel Sado, Félix Gauthier et quelques compagnons pour l'association locale des anciens combattants, du Commandant Delorme et du Capitaine Goy pour les pompiers et, bien sûr, Christophe Vial notre maire.

Nous espérons vivement que le reflux de la pandémie permettra rapidement d'ouvrir plus largement ces cérémonies, si importantes pour ne pas oublier notre histoire et ne pas nous tromper d'avenir.

CMCP

Le Charade Moto Club des Puys, association créée sur la commune en 2019, comprend maintenant une soixantaine d'adhérents, avec 40 motos.
Elle s'est fixée comme objectifs de partager le plaisir de la moto et de promouvoir la sécurité routière, dans un contexte convivial.

Le résumé de ses activités en 2020 :
- Tour du Mont-Blanc (3 jours)
- Ile de Ré (4 jours)
- Circuit en Cévennes (3 jours)

D'autres sorties à la journée ont également été organisées dans les lieux suivants :
- Gorges de la Sioule
- Autour du lac de Vassivières
- Saran (musée du Président J. Chirac)
- La Godivelle - Bort les Orgues

De plus, le CMCP est partenaire du circuit de Charade et s'investit bénévolement dans les manifestations régulières de « Charade classic ».

Tous les motards de la commune désireux de rejoindre ce club sont les bienvenus.

Contact : charademotoclubdespuys@gmail.com

Co-présidents : Bernard FRAIX (06 70 59 45 82)
et Denis CROIZET

S.A.R.L FOURNIER ROMAIN
CHAUFFAGE - PLOMBERIE - SANITAIRE

NEUF & RENOVATION
REMPLACEMENT CHAUDIÈRE
INSTALLATION GAZ
CLIMATISATION
DEPANNAGE
POMPE À CHALEUR

06 68 38 02 19
fournier.climat@orange.fr

THEIX / 63122 ST-GENÈS-CHAMPANELLE

SIRET - 752 365 858 00014

OUVERTURE DE LA MAIRIE
Secrétariat
Tél. 04 73 87 35 10 - Fax : 04 73 87 38 60
Site Internet : www.saint-genes-champanelle.fr
Courriel : mairie@saint-genes-champanelle.fr
Lundi : 14h-18h
Mardi : 9h-12h et 14h-18h
Jeudi : 9h-12h et 14h-18h
Vendredi : 9h-12h et 14h-18h
Samedi : 9h-12h
NUMÉRO D'ASTREINTE en dehors des heures d'ouverture et UNIQUEMENT en cas d'URGENCE : 06 75 47 23 02

AGENCE POSTALE COMMUNALE
Tél. 04 73 87 35 10
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 14h-17h30
Samedi : de 9h à 11h30, sauf au mois d'août
Dernière levée : Lundi au vendredi : 16h
Samedi : 12h

LE MAIRE REÇOIT
Le mardi de 14h à 17h30 et le samedi matin de 10h à 11h30. Les rendez-vous pour le maire et les élus sont pris auprès du secrétariat de la mairie par mail, mairie@saint-genes-champanelle.fr
ou au 04 73 87 35 10

PERMANENCE DES ÉLUS
Adjoints
Reçoivent sur rendez-vous sauf indication contraire.
- **Éric HAYMA**, 1er adjoint, Finances, Ressources Humaines et Vie Économique ; mardi après-midi (14h-17h) et samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, finances@saint-genes-champanelle.fr
- **Régine BRUGUIERE**, 2e adjoint, Enfance et Affaires Scolaires ; mardi après-midi (14h-17h30) et vendredi après-midi (14h-17h30) sur rendez-vous, scolaire.sgc@orange.fr
- **Bruno PIERRAT**, 3e adjoint, Aux Solidarités ; mardi après-midi (14h30-17h30) et samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, social.sgc@orange.fr
- **Cécile BIRARD**, 4e adjoint ; Environnement et Développement Durable ; sur rendez-vous, environnement@saint-genes-champanelle.fr
- **François REPOLT**, 5e adjoint, Urbanisme et Aménagement du territoire ; lundi après-midi (14h-17h), vendredi matin (9h-12h) et samedi matin (11h-12h) sur rendez-vous, urbanisme@saint-genes-champanelle.fr
- **Nathalie BONNIN**, 6e adjoint, Vie Associative ; sur rendez-vous, associations@saint-genes-champanelle.fr
- **Jean-Pierre MALAYRAT**, 7e adjoint, Travaux ; mardi après-midi (14h-18h), Jeudi après-midi (14h-17h) et samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, travaux@saint-genes-champanelle.fr

Conseillers délégués
Reçoivent sur rendez-vous
- **Marie ROSNET**, déléguée à la Participation citoyenne, sur rendez-vous, construirensemble@saint-genes-champanelle.fr
- **Annie THIBAULT**, déléguée à la Culture et renseignements SICAS, samedi matin (9h-12h) sur rendez-vous, culture.sgc@orange.fr
- **Didier VAZEILLE,** délégué à la Communication et la Jeunesse, sur rendez-vous, communication@saint-genes-champanelle.fr

SERVICES SOCIAUX
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) :
- **Florence ROUSSEL** : 04 73 87 40 53

Assistantes sociales
Permanences des assistantes sociales :
- À la circonscription de l'agglomération clermontoise (antenne de Beaumont) :
  30, chemin du Mas - 63110 Beaumont
  Tél. 04 73 15 06 72

Dans les 2 cas, prendre rendez-vous auprès de la secrétaire médico-sociale :
- **Céline TRINTIGNAC**, tél. 04 73 15 06 72

Mission locale Clermont Métropole et Volcans :
64, Bd Léon Jouhaux - 63028 Clermont-Ferrand Cedex 2. Tél. 04 73 42 17 57
www.missionlocale-clermont.com

ADMR : Aide à domicile en milieu rural
Tél. 04 73 87 30 72
admrstgenes@wanadoo.fr

EHPAD (Ceyrat), tél. 04 73 61 54 54

SSIAD de l'Artière, tél. 04 73 61 46 47

Point Info Seniors, tél. 04 73 87 40 53

SERVICES DIVERS
ASVP
- asvp-securite@saint-genes-champanelle.fr

Gendarmerie
- Major **Philippe ROUX**, tél. 04 73 62 60 64
  Courriel : bta.romagnat@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Écoles
- **Maternelle**, tél. 04 73 87 36 96
- **Élémentaire**, tél. 04 73 87 31 57
- **IME**, tél. 04 73 87 35 17

Accueil de loisirs périscolaire ALSH
(accueil périscolaire et mercredi, pause méridienne)
- Directeur coordinateur : **Yann GOUADJÉLIA**
  Tél. 06 33 33 80 45
  Courriel : periscolaire@saint-genes-champanelle.fr

Multi-accueil Tél. 04 73 87 00 95

Relais de la petite enfance Tél. 06 73 63 43 45

Restaurant d'enfants Tél. 04 73 87 37 70
Courriel: cantinescolaire.sgc@orange.fr

Office champanellois
www.officechampanellois.fr
Courriel : contact@officechampanellois.fr

Clermont Auvergne Tourisme
Tél. 04 73 98 65 00
www.clermontauvergnetourisme.com

SICAS (Ecole intercommunale de musique)
Mme Thibault, en mairie. Tél. 04 73 87 35 10
Courriel : sicasecole@gmail.com

La Montagne et Semeur Hebdo
Correspondante locale : **Béatrice BOUDET**
Tél. 04 73 87 30 89 et 06 75 19 53 61
Courriel : beatrice.boudet@orange.fr

SERVICES COMMUNAUTAIRES
Médiathèque communautaire
Tél. 04 63 66 95 38
Courriel : bibliotheque.saintgeneschampanelle@agglo-clermont.fr
Horaires d'ouverture :
Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Déchetterie (Theix) Tél. 04 63 66 95 19
Lundi au vendredi : 9h-12h30 et 13h30-19h
Samedi de 9h à 19h – Fermée les jours fériés

Collecte des déchets ménagers
Tél. 04 63 66 96 69. Formulaires sur www.clermont-metropole.eu / rubrique collecte des déchets

Moovicité Tél. 04 73 87 40 83
Le Transport à la demande est un dispositif souple et pratique qui s'adapte à votre demande, vous transporte dans des véhicules adaptés, est accessible avec un titre de transport T2C, et nécessite au préalable de s'inscrire et d'établir auprès de Moovicité une carte d'adhérent au service.
Vous pouvez rejoindre les arrêts CHU G. Montpied, place Henri Dunant ou Royat, place Allard.
Le service fonctionne d'arrêt à arrêt toute l'année, sur réservation téléphonique :
- du lundi au samedi (sauf jours fériés) : de 7h (1re prise en charge) à 9h30 (dernière dépose) et de 16h30 (1re prise en charge) à 19h30 (dernière dépose).
- le mercredi et le samedi : un aller-retour possible, prise en charge au plus tôt à 12h30, dépose au plus tard à 14h30.

Pour réserver : 04 73 87 40 83.
- Au plus tard la veille pour le lendemain ou le matin avant 12h pour un trajet entre 16h30 et 19h30 (sauf mercredi et samedi, réservation la veille).
- De 7h à 18h30 sans interruption du lundi au samedi (sauf jours fériés).

Le Syndicat Mixte de Transports en Commun de l'agglomération clermontoise met en place un dispositif au service des habitants de la commune, venant en complément des services existants de transport à la demande. Cela entre 7h et 22h15, avec un titre T2C (abonnement, carte modePass à retirer à l'espace T2C à Clermont-Ferrand), à acquérir aux points de vente du réseau (boulangerie Furodet à Theix). Aucun titre n'est délivré dans les bus.
Sur la commune, quatre points de ramassage ou de dépôt de voyageurs, pour aller ou pour revenir de Clermont-Ferrand, sont en place vers les abribus existants : Nadaillat, Fontfreyde Sous le Bois (sur la RD 2089), Theix centre et Theix Grand Champ. Les lignes sont assurées par Transdôme - car du Chavanon, TER Auvergne, Transdôme – Faure Auvergne.

Métropole astreinte service eau
Tél. 04 73 42 62 40

EN CAS D'URGENCE
Centre antipoison : 04 72 11 69 11

Sapeurs-pompiers : 18
Chef de Centre : **Hervé GOY**

SAMU : 15

Police - Gendarmerie : 17

Maison médicale Impasse du Rejalet - Theix

En cas d'urgence la nuit entre 0h et 8h, le week-end et les jours fériés, il faut joindre la régulation en appelant le 15.

Cabinet médical
Dr **Calixte CEYSSON** - Médecine générale
Tél. 04 73 87 39 63
Dr **Anton SAUREL** - Médecine générale
Tél. 04 73 87 39 63

Cabinet dentaire
Dr **François-Marie Dutour**, tél. 04 73 87 37 60
Dr **Anne Mishellany Dutour**, tél. 04 73 87 37 60

Cabinet infirmier
Grégory PASSET, tél. 04 73 87 01 37
Isabelle REBELO, tél. 04 73 87 01 37

Cabinet de kinésithérapie
Pierre PALHEIRE – Kiné ostéopathe
Tél. 04 73 88 51 87
Sébastien ROY - Micro-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87
Grégoire MARTIN - Masseur-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87
Corentin GERY - Masseur-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87
Sarah MAGER-MAURY - Masseur-Kinésithérapeute
Tél. 04 73 88 51 87

Cabinet de pédicurie podologie
Karine CAUVIN, tél. 04 73 88 53 12

Diététicien et nutritionniste
Thibaut LAYAT, tél. 06 60 95 62 70

Orthoptiste
Marjorine PIC, tél. 06 41 28 41 44

Ostéopathe DO
Margaux MAGNAVAL, tél. 06 32 40 81 91
Valentin SERRE – Consultations à domicile
Tél. 06 67 10 24 84

Pharmacie
Séverine DOUCHAIN (Theix), tél. 04 73 87 36 68